

# ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale de la société Renovembal relative à l'extension du site de collecte et de rénovation d'emballages industriels usagés sur la commune de La Chevrolière**

Réalisée du 12 juin au 13 juillet 2023



## PROCES - VERBAL DE SYNTHESE

**Le 19 juillet 2023**

**Commissaire enquêteur : Didier Vilain**

### **Références :**

1. Décision du Tribunal Administratif n° E23000067/44 du 19 avril 2023
2. Arrêté de monsieur le préfet de Loire Atlantique n° 2023/ICPE/173 du 5 mai 2023

## Sommaire

### Table des matières

1. Préambule .....	3
2. Déroulement de l'enquête .....	3
3. Observations et analyse du commissaire enquêteur concernant le dossier d'extension du site .....	4
4. Avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale .....	4
5. Observations suite à notification du dossier de modification .....	6
Les Personnes Publiques Associées (PPA) .....	6
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire Atlantique (DDTM).....	6
6 Contributions au projet d'agrandissement du site .....	7
6.1 Bilan des contributions du public .....	7
6.2 Les contributions.....	7
7 La question du commissaire enquêteur.....	7

# 1. Préambule

L'enquête publique a pour objet de recueillir les observations, les remarques, les avis, les propositions du public.

C'est un des outils de régulation de la démocratie sans être un référendum.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, le commissaire enquêteur rencontre le 21 juillet 2023, dans ses locaux, Monsieur Bourdelas Vincent, responsable HQSE, représentant la société RENOVBAL maître d'ouvrage du projet d'extension du site, afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, objet du présent document.

Conformément aux dispositions de ces mêmes articles, le maître d'ouvrage est invité à faire connaître sous 15 jours ses réponses et compléments éventuels, soit au plus tard le mardi 1er août 2023.

## 2. Déroulement de l'enquête

Pour rappel, l'enquête s'est déroulée durant 31 jours consécutifs du 12 juin au 13 juillet 2023 inclus.

Le siège de l'enquête a été fixé à l'hôtel de ville de La Chevrolière.

Au total, 4 permanences ont été tenues sur le lieu de mise à disposition du public des dossiers d'enquête sous format papier et sous format dématérialisé sur un poste informatique.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers ainsi que le registre papier est resté à la disposition du public.

L'affichage des avis d'enquête a été réalisé a minima (sur le site et dans les trois mairies).

### **Remarques du commissaire enquêteur :**

#### **Concernant les modalités de permanences**

Ces dernières se sont déroulées à l'hôtel de ville de La Chevrolière, dans une salle accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il faut souligner la qualité de l'accueil du personnel de la commune ainsi que sa collaboration.

#### **Concernant la fréquentation**

Aucune personne ne s'est présentée durant les permanences.

Il faut regretter l'absence de registre numérique qui aurait pu permettre une meilleure participation du public.

Toutefois, l'entreprise maître d'ouvrage se situe dans une zone d'activités avec très peu d'habitations autour qui auraient pu subir des nuisances essentiellement sonores. De plus, la protection de l'environnement et la limitation des ressources naturelles (eau notamment) ayant été intégrées au projet, on peut estimer que l'impact environnemental du projet est très faible.

### **3. Observations et analyse du commissaire enquêteur concernant le dossier d'extension du site**

Le dossier mis à l'enquête publique par l'entreprise RENOVEMAL est complet au regard de la réglementation en vigueur.

Néanmoins l'ouverture d'un registre numérique aurait pu améliorer l'information et la participation du public.  
De plus, l'affichage a été effectué a minima, seules des affiches ont été apposées sur l'emprise du site et dans les trois mairies.

*Le maître d'ouvrage peut apporter des précisions si il le souhaite.*

### **4. Avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale**

La MRAe a rendu son avis délibéré n° PDL-2022-5893 en date du 11 avril 2023.

#### **Synthèse de l'avis**

##### **L'étude d'impact :**

La MRAe estime que le dossier présente clairement la situation actuelle et les modifications apportées.

La MRAE recommande toutefois de proposer des indicateurs de suivi des différents enjeux (air, bruit, eau...) fixant :

- l'état zéro
- les résultats attendus
- les éventuelles mesures correctives

##### **Le résumé non technique:**

La MRAe estime le résumé clair et facile d'accès, mais regrette le manque d'informations touchant à la recherche de solutions alternatives ainsi que la justification du projet et la vulnérabilité du projet aux risques.

Prise en compte de l'environnement:

La MRAe demande de justifier l'absence d'excavation des terres au niveau de la seconde pollution constatée.

Si l'entreprise respecte bien les normes acoustique lorsque les portes de l'usine sont fermées, elle constate qu'en cas de forte chaleur, l'usine fonctionne portes ouvertes et demande donc à l'établissement d'identifier les mesures permettant le respect des normes en tout temps.

La MRAe demande à ce que l'évaluation des risques sanitaires prenne en compte les émissions des établissements voisins sur le parc d'activités.

Elle souhaite en outre, que le dossier indique les émissions de gaz à effet de serre.

Elle se félicite de la prise en compte de la préservation de la ressource en eau ainsi que de la biodiversité.

Enfin, elle souhaite la formalisation des incidences Natura 2000.

## Réponse de l'entreprise

"La MRAE recommande toutefois de proposer des indicateurs de suivi des différents enjeux (air, bruit, eau...) fixant :l'état zéro, les résultats attendus et les éventuelles mesures correctives »

*Le tableau des mesures de suivi proposées, présenté au paragraphe 10 de l'étude d'impact, a été repris et complété pour intégrer les résultats attendus pour chaque sujet*

> La MRAE demande de justifier l'absence d'excavation des terres au niveau de la seconde pollution constatée"

*Il n'est pas prévu de traitement de la pollution en BTEX localisée identifiée autour de ce sondage pour les raisons suivantes :*

*Cette partie du bâtiment est située hors de la zone d'implantation du projet contrairement à ce qui est indiqué et il n'est pas prévu de travaux dans ce secteur. Seule la partie du hall 1 abritant la ligne de broyage des plastiques est concernée par les travaux. Aucune excavation des sols n'est donc prévue dans la zone concernée.*

*L'impact de la pollution n'est pas étendu car aucune trace de BTEX n'a été retrouvée au droit des sondages périphériques (S6, S8 et S10).*

*Les conditions de stockage des déchets dangereux dans cette zone ont été améliorées avec la mise en rétention de ces dépôts, supprimant de nouvelles pollutions accidentelles.*

*Le paramètre BTEX est inclus dans le suivi piézométrique du site avec un suivi de l'impact potentiel sur la qualité de la nappe souterraine. Ce polluant n'a pas été retrouvé dans les analyses d'eau souterraine.*

> La MRAE souhaite voir formaliser les incidences sur la zone Natura 2000 ;

*La zone NATURA 2000 concernée, identifiée FR5200625 et FR5210008, est le Lac de Grand Lieu, un des plus grands lacs naturels de France (6292 hectares) localisé à 1 km à l'Ouest du projet. Il est classé au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux.*

*La vulnérabilité est liée à l'envasement préoccupant du lac, liée aux aménagements agricoles du bassin versant et aux rejets polluants entraînant d'importantes perturbations dans le fonctionnement écologique de l'ensemble.*

*L'impact de Renovembal sur ce site, évalué au paragraphe 4.8.2 de l'étude d'impact, est complété dans le tableau ajouté au document.*

La MRAE recommande de fournir les mesures prises pour que le respect des normes sur le bruit soit assuré lorsque les portes de l'usine sont ouvertes. ;"

*Les mesures de bruit effectuées en journée lors des campagnes de 2016 et 2021 intègrent l'ouverture des portes d'ateliers.*

*Les mesures complémentaires d'octobre 2022 au niveau des ZER (points 5 et 6) ont quant à elle été réalisées*

- Portes d'atelier régulièrement ouvertes pour les besoins de l'activité de logistique en journée,*
- Portes d'atelier fermées systématiquement la nuit. **Cette situation demeurera et constitue la condition pour pouvoir fonctionner en équipes (6h-20h) sur la période de nuit allant de 6h à 7h.***

*On considère donc que les mesures réalisées prennent en compte la situation la plus défavorable en journée.*

*Les mesures importantes de réduction des émissions sonores (portes d'atelier ouvertes) sont rappelées ici :*

- Le remplacement des lignes de lavage du hall 2 (nouvelles lignes avec postes de lavage dans des caissons fermés) et la diminution du nombre de nettoyeurs haute pression utilisés.*
- La nouvelle ligne de broyage des bidons plastiques qui sera installée dans un espace cloisonné et insonorisé du hall 1.*
- La mise en place d'un écran acoustique en périphérie de la grenailleuse (panneaux absorbants suspendus).*

- *Par ailleurs, la future ligne de broyage du métal sera installée en façade Est de l'usine dans un atelier insonorisé qui sera maintenue fermé en permanence (absence de poste de travail dans cet atelier).*

La MRAe demande d'évaluer quantitativement les émissions de gaz à effet de serre

*L'entreprise Renovemba n'est pas soumise réglementairement au bilan des gaz à effet de serre (bilan GES) du fait de sa taille (entreprise de moins de 500 salariés). Le bilan GES consiste à évaluer la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités.*

*Une estimation quantitative a été réalisée et porte sur les postes principaux d'émissions de GES soit sur les consommations énergétiques, les émissions diffuses de solvant, le trafic lié à la collecte des emballages industriels et l'artificialisation des sols au droit du futur parking*

### **Remarques du commissaire enquêteur :**

*La MRAE souligne globalement la qualité du dossier et sa prise en compte des enjeux environnementaux et demande des éléments complémentaires, notamment sur le suivi des indicateurs de qualité environnementaux.*

*J'estime que les réponses apportées par l'entreprise RENOVBAL prennent bien en compte les recommandations de la MRAe et améliorent donc le projet en matière d'impacts environnementaux.*

*L'entreprise maître d'ouvrage peut apporter des précisions si elle le souhaite.*

## **5. Observations suite à notification du dossier de modification**

### **Les Personnes Publiques Associées (PPA)**

Les éléments essentiels des avis émis sont repris ci-après.

#### **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

Le 4 mars 2022, le SDIS de Loire-Atlantique a rendu son avis favorable sous deux réserves.

La première concerne la pérennité des mesures de prévention prévues par l'entreprise.

La seconde concerne les dispositions à prendre suivantes :

- Respecter l'îlotage des stocks intérieurs et extérieurs afin de réduire le risque de propagation d'un incendie ;
- Libérer en tout temps les accès au site et voies desservant les bâtiments ;
- Apposer à chaque entrée du bâtiment un plan d'intervention conforme à la norme NF X 08-70 destinée à faciliter dans l'urgence l'intervention des services de secours.

#### **Avis Agence Régionale de Santé (ARS)**

Le 10 mars 2023, l'ARS des Pays de Loire émet un avis favorable.

#### **Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire Atlantique (DDTM)**

Compte tenu des nouveaux éléments apportés par l'entreprise RENOVBAL au projet initial de janvier 2022, la DDTM ne s'oppose pas au projet.

## 6 Contributions au projet d'agrandissement du site

### 6.1 Bilan des contributions du public

"Contribution" est le terme utilisé pour analyser les interventions du public (manuscrites ou électroniques). Une contribution reporte l'action d'un contributeur donnant son avis sur le projet considéré par l'enquête publique. Toutefois, plusieurs observations peuvent être émises dans une même contribution.

### 6.2 Les contributions

Une seule contribution a été déposée sur le registre papier.

Elle émane de monsieur Didier Hilaire, secrétaire général de l'association « lepad » à la Chevrolière.

Depuis 2011, cette association regroupe treize entreprises sur le site du parc d'activités « le bois fleur », parc où est installée l'entreprise Renovembal.

Les entreprises, au sein de cette association, se sont engagées dans une démarche collective et mènent des actions à portée économique, sociale et environnementale.

Monsieur Hilaire se félicite du projet d'agrandissement de l'entreprise Renovembal dans la mesure où ce projet renforcera la maîtrise du risque industriel et la protection de l'environnement.

## 7 La question du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a regroupé sous le présent titre l'ensemble des questions de portée générale sur l'extension du site de La Chevrolière issues des contributions du public, des organismes, et de sa propre analyse.

### *Question du commissaire enquêteur :*

*Quels engagements l'entreprise envisage t-elle de prendre suite aux dispositions demandées par le SDIS, à savoir :*

- *la pérennité des mesures de prévention prévues par l'entreprise*
- *les dispositions suivantes à prendre :*
  - *Respecter l'îlotage des stocks intérieurs et extérieurs afin de réduire le risque de propagation d'un incendie ;*
  - *Libérer en tout temps les accès au site et voies desservant les bâtiments ;*
  - *apposer à chaque entrée du bâtiment un plan d'intervention conforme à la norme NF X 08-70 destinée à faciliter dans l'urgence l'intervention des services de secours ?*

Procès-Verbal de Synthèse présenté et remis à Monsieur le président directeur général de l'entreprise RENOVBAL représenté par monsieur BOURDELAS Vincent, responsable HQSE.

Fait en deux exemplaires, le 19 juillet 2023

Pour le président Directeur Général

Le commissaire enquêteur

Vincent Bourdelas

Didier Vilain

# ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale de la société Renovembal relative à l'extension du site de collecte et de rénovation d'emballages industriels usagés sur la commune de La Chevrolière**

**Réalisée du 12 juin au 13 juillet 2023**



## PROCES - VERBAL DE SYNTHESE

**Le 19 juillet 2023**

**Commissaire enquêteur : Didier Vilain**

### **Références :**

1. Décision du Tribunal Administratif n° E23000067/44 du 19 avril 2023
2. Arrêté de monsieur le préfet de loire atlantique n° 2023/ICPE/173 du 5 mai 2023



## Sommaire

### Table des matières

1. Préambule .....	3
2. Déroulement de l'enquête .....	3
3. Observations et analyse du commissaire enquêteur concernant le dossier d'extension du site ....	4
4. Avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale .....	4
5. Observations suite à notification du dossier de modification .....	6
Les Personnes Publiques Associées (PPA) .....	6
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire Atlantique (DDTM) .....	6
6 Contributions au projet d'agrandissement du site .....	7
6.1 Bilan des contributions du public .....	7
6.2 Les contributions .....	7
7 La question du commissaire enquêteur .....	7

## 1. Préambule

L'enquête publique a pour objet de recueillir les observations, les remarques, les avis, les propositions du public.

C'est un des outils de régulation de la démocratie sans être un référendum.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du Code de l'Environnement, le commissaire enquêteur rencontre le 21 juillet 2023, dans ses locaux, Monsieur Bourdelas Vincent, responsable HQSE, représentant la société RENOVBAL maître d'ouvrage du projet d'extension du site, afin de lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, objet du présent document.

Conformément aux dispositions de ces mêmes articles, le maître d'ouvrage est invité à faire connaître sous 15 jours ses réponses et compléments éventuels, soit au plus tard le mardi 1er août 2023.

## 2. Déroulement de l'enquête

Pour rappel, l'enquête s'est déroulée durant 31 jours consécutifs du 12 juin au 13 juillet 2023 inclus. Le siège de l'enquête a été fixé à l'hôtel de ville de La Chevrolière.

Au total, 4 permanences ont été tenues sur le lieu de mise à disposition du public des dossiers d'enquête sous format papier et sous format dématérialisé sur un poste informatique.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers ainsi que le registre papier est resté à la disposition du public.

L'affichage des avis d'enquête a été réalisé a minima (sur le site et dans les trois mairies).

### ***Remarques du commissaire enquêteur :***

#### ***Concernant les modalités de permanences***

Ces dernières se sont déroulées à l'hôtel de ville de La Chevrolière, dans une salle accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il faut souligner la qualité de l'accueil du personnel de la commune ainsi que sa collaboration.

#### ***Concernant la fréquentation***

Aucune personne ne s'est présentée durant les permanences.

Il faut regretter l'absence de registre numérique qui aurait pu permettre une meilleure participation du public.

Toutefois, l'entreprise maître d'ouvrage se situe dans une zone d'activités avec très peu d'habitations autour qui auraient pu subir des nuisances essentiellement sonores. De plus, la protection de l'environnement et la limitation des ressources naturelles (eau notamment) ayant été intégrées au projet, on peut estimer que l'impact environnemental du projet est très faible.

### **3. Observations et analyse du commissaire enquêteur concernant le dossier d'extension du site**

Le dossier mis à l'enquête publique par l'entreprise RENOVEMAL est complet au regard de la réglementation en vigueur.

Néanmoins l'ouverture d'un registre numérique aurait pu améliorer l'information et la participation du public.

De plus, l'affichage a été effectué a minima, seules des affiches ont été apposées sur l'emprise du site et dans les trois mairies.

*Le maître d'ouvrage peut apporter des précisions si il le souhaite.*

### **4. Avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale**

La MRAe a rendu son avis délibéré n° PDL-2022-5893 en date du 11 avril 2023.

#### **Synthèse de l'avis**

##### **L'étude d'impact :**

La MRAe estime que le dossier présente clairement la situation actuelle et les modifications apportées.

La MRAE recommande toutefois de proposer des indicateurs de suivi des différents enjeux (air, bruit, eau...) fixant :

- l'état zéro
- les résultats attendus
- les éventuelles mesures correctives

##### ***Le résumé non technique:***

La MRAe estime le résumé clair et facile d'accès, mais regrette le manque d'informations touchant à la recherche de solutions alternatives ainsi que la justification du projet et la vulnérabilité du projet aux risques.

Prise en compte de l'environnement:

La MRAe demande de justifier l'absence d'excavation des terres au niveau de la seconde pollution constatée.

Si l'entreprise respecte bien les normes acoustique lorsque les portes de l'usine sont fermées, elle constate qu'en cas de forte chaleur, l'usine fonctionne portes ouvertes et demande donc à l'établissement d'identifier les mesures permettant le respect des normes en tout temps.

La MRAe demande à ce que l'évaluation des risques sanitaires prenne en compte les émissions des établissements voisins sur le parc d'activités.

Elle souhaite en outre, que le dossier indique les émissions de gaz à effet de serre.

Elle se félicite de la prise en compte de la préservation de la ressource en eau ainsi que de la biodiversité.

Enfin, elle souhaite la formalisation des incidences Natura 2000.

#### ***Réponse de l'entreprise***

"La MRAE recommande toutefois de proposer des indicateurs de suivi des différents enjeux (air, bruit, eau...)"

fixant : l'état zéro, les résultats attendus et les éventuelles mesures correctives »

*Le tableau des mesures de suivi proposées, présenté au paragraphe 10 de l'étude d'impact, a été repris et complété pour intégrer les résultats attendus pour chaque sujet*

> La MRAe demande de justifier l'absence d'excavation des terres au niveau de la seconde pollution constatée"

*Il n'est pas prévu de traitement de la pollution en BTEX localisée identifiée autour de ce sondage pour les raisons suivantes :*

*Cette partie du bâtiment est située hors de la zone d'implantation du projet contrairement à ce qui est indiqué et il n'est pas prévu de travaux dans ce secteur. Seule la partie du hall 1 abritant la ligne de broyage des plastiques est concernée par les travaux. Aucune excavation des sols n'est donc prévue dans la zone concernée.*

*L'impact de la pollution n'est pas étendu car aucune trace de BTEX n'a été retrouvée au droit des sondages périphériques (S6, S8 et S10).*

*Les conditions de stockage des déchets dangereux dans cette zone ont été améliorées avec la mise en rétention de ces dépôts, supprimant de nouvelles pollutions accidentelles.*

*Le paramètre BTEX est inclus dans le suivi piézométrique du site avec un suivi de l'impact potentiel sur la qualité de la nappe souterraine. Ce polluant n'a pas été retrouvé dans les analyses d'eau souterraine.*

> La MRAe souhaite voir formaliser les incidences sur la zone Natura 2000 ;

*La zone NATURA 2000 concernée, identifiée FR5200625 et FR5210008, est le Lac de Grand Lieu, un des plus grands lacs naturels de France (6292 hectares) localisé à 1 km à l'Ouest du projet. Il est classé au titre de la Directive Habitats et de la Directive Oiseaux.*

*La vulnérabilité est liée à l'envasement préoccupant du lac, liée aux aménagements agricoles du bassin versant et aux rejets polluants entraînant d'importantes perturbations dans le fonctionnement écologique de l'ensemble.*

*L'impact de Renovembal sur ce site, évalué au paragraphe 4.8.2 de l'étude d'impact, est complété dans le tableau ajouté au document.*

La MRAe recommande de fournir les mesures prises pour que le respect des normes sur le bruit soit assuré lorsque les portes de l'usine sont ouvertes. ;"

*Les mesures de bruit effectuées en journée lors des campagnes de 2016 et 2021 intègrent l'ouverture des portes d'ateliers.*

*Les mesures complémentaires d'octobre 2022 au niveau des ZER (points 5 et 6) ont quant à elle été réalisées*

- *Portes d'atelier régulièrement ouvertes pour les besoins de l'activité de logistique en journée,*
- *Portes d'atelier fermées systématiquement la nuit. **Cette situation demeurera et constitue la condition pour pouvoir fonctionner en équipes (6h-20h) sur la période de nuit allant de 6h à 7h.***

*On considère donc que les mesures réalisées prennent en compte la situation la plus défavorable en journée.*

*Les mesures importantes de réduction des émissions sonores (portes d'atelier ouvertes) sont rappelées ici :*

- *Le remplacement des lignes de lavage du hall 2 (nouvelles lignes avec postes de lavage dans des caissons fermés) et la diminution du nombre de nettoyeurs haute pression utilisés.*
- *La nouvelle ligne de broyage des bidons plastiques qui sera installée dans un espace cloisonné et insonorisé du hall 1.*
- *La mise en place d'un écran acoustique en périphérie de la grenailleuse (panneaux absorbants suspendus).*
- *Par ailleurs, la future ligne de broyage du métal sera installée en façade Est de l'usine dans un atelier insonorisé qui sera maintenu fermé en permanence (absence de poste de travail dans cet atelier).*

La MRAe demande d'évaluer quantitativement les émissions de gaz à effet de serre

*L'entreprise Renovembal n'est pas soumise réglementairement au bilan des gaz à effet de serre (bilan GES) du fait de sa taille (entreprise de moins de 500 salariés). Le bilan GES consiste à évaluer la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités.*

*Une estimation quantitative a été réalisée et porte sur les postes principaux d'émissions de GES soit sur les consommations énergétiques, les émissions diffuses de solvant, le trafic lié à la collecte des emballages industriels et l'artificialisation des sols au droit du futur parking*

### **Remarques du commissaire enquêteur :**

*La MRAE souligne globalement la qualité du dossier et sa prise en compte des enjeux environnementaux et demande des éléments complémentaires, notamment sur le suivi des indicateurs de qualité environnementaux.*

*J'estime que les réponses apportées par l'entreprise RENOVBAL prennent bien en compte les recommandations de la MRAE et améliorent donc le projet en matière d'impacts environnementaux.*

*L'entreprise maître d'ouvrage peut apporter des précisions si elle le souhaite.*

## **5. Observations suite à notification du dossier de modification**

### **Les Personnes Publiques Associées (PPA)**

Les éléments essentiels des avis émis sont repris ci-après.

#### **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

Le 4 mars 2022, le SDIS de Loire-Atlantique a rendu son avis favorable sous deux réserves.

La première concerne la pérennité des mesures de prévention prévues par l'entreprise.

La seconde concerne les dispositions à prendre suivantes :

- Respecter l'îlotage des stocks intérieurs et extérieurs afin de réduire le risque de propagation d'un incendie ;
- Libérer en tout temps les accès au site et voies desservant les bâtiments ;
- Apposer à chaque entrée du bâtiment un plan d'intervention conforme à la norme NF X 08-70 destinée à faciliter dans l'urgence l'intervention des services de secours.

#### **Avis Agence Régionale de Santé (ARS)**

Le 10 mars 2023, l'ARS des Pays de Loire émet un avis favorable.

#### **Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire Atlantique (DDTM)**

Compte tenu des nouveaux éléments apportés par l'entreprise RENOVBAL au projet initial de janvier 2022, la DDTM ne s'oppose pas au projet.

## **6 Contributions au projet d'agrandissement du site**

### **6.1 Bilan des contributions du public**

"Contribution" est le terme utilisé pour analyser les interventions du public (manuscrites ou électroniques). Une contribution reporte l'action d'un contributeur donnant son avis sur le projet considéré par l'enquête publique. Toutefois, plusieurs observations peuvent être émises dans une même contribution.

## 6.2 Les contributions

Une seule contribution a été déposée sur le registre papier.

Elle émane de monsieur Didier Hilaire, secrétaire général de l'association « lepad » à la Chevrolière. Depuis 2011, cette association regroupe treize entreprises sur le site du parc d'activités « le bois fleur », parc où est installée l'entreprise Renovemba.

Les entreprises, au sein de cette association, se sont engagées dans une démarche collective et mènent des actions à portée économique, sociale et environnementale.

Monsieur Hilaire se félicite du projet d'agrandissement de l'entreprise Renovemba dans la mesure où ce projet renforcera la maîtrise du risque industriel et la protection de l'environnement.

## 7 La question du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a regroupé sous le présent titre l'ensemble des questions de portée générale sur l'extension du site de La Chevrolière issues des contributions du public, des organismes, et de sa propre analyse.

### *Question du commissaire enquêteur :*

*Quels engagements l'entreprise envisage-t-elle de prendre suite aux dispositions demandées par le SDIS, à savoir :*

- *la pérennité des mesures de prévention prévues par l'entreprise*
- *les dispositions suivantes à prendre :*
  - *Respecter l'îlotage des stocks intérieurs et extérieurs afin de réduire le risque de propagation d'un incendie ;*
  - *Libérer en tout temps les accès au site et voies desservant les bâtiments ;*
  - *apposer à chaque entrée du bâtiment un plan d'intervention conforme à la norme NF X 08-70 destinée à faciliter dans l'urgence l'intervention des services de secours ?*

### *Réponses de l'exploitant :*

*Nous prenons acte du procès verbal suite à l'enquête publique.*

*Concernant les demandes du SDIS.*

*La pérennité des mesures de prévention sera assurée par :*

- *les contrôles réglementaires des différents organes de sécurité*
- *la surveillance en interne dans le cadre du plan de maintenance*

*L'îlotage des stocks et la libération des accès sont des conditions de bon fonctionnement de l'entreprise, ils sont assurés par une planification des flux entrants et sortants ainsi que par les nouveaux aménagements extérieurs qui permettront de stocker les véhicules et remorques et ainsi faciliter le trafic interne.*

*Le plan d'intervention conforme à la norme NF X08-70 sera mise à jour et implantée aux entrées du bâtiments.*

Procès-Verbal de Synthèse présenté et remis à Monsieur le président directeur général de l'entreprise RENOVBAL représenté par monsieur BOURDELAS Vincent, responsable HQSE.

Fait en deux exemplaires, le 19 juillet 2023

Pour le président Directeur Général

Le commissaire enquêteur

Vincent Bourdelas

Didier Vilain

Département de Loire-Atlantique



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

### **OBJET : Installations classées pour la protection de l’environnement – RENOVEMBAL**

M. Johann BOBLIN, en qualité de Maire de la commune de La Chevrolière, certifie avoir procédé à l’affichage de l’avis d’ouverture de l’enquête publique concernant la demande d’autorisation de la société RENOVEMBAL relative au développement de vos activités de collecte et de rénovation d’emballages industriels usagés sur le site sur le territoire de la commune de La Chevrolière, en exécution de l’arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/173.

du 10 mai 2023 au 17 juillet 2023

A La Chevrolière, le 18/07/2023

Le Maire,



### **Certificat à établir à l’issue de l’enquête et à adresser à :**

Préfecture de Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l’appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières (**Quentin SOULLARD**)  
6 quai Ceineray BP 33515  
44035 NANTES cedex 1

# Obsèques

## ouest-france.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **02 56 26 20 01** (prix d'un appel local, N° non surtaxé)
Tarifs disponibles sur [ouest-france.fr/obseques](http://ouest-france.fr/obseques)

En partenariat avec **dansnoscoeurs.fr**

## Les avis d’obsèques du jour \*

en Loire-Atlantique

<b>Batz-sur-Mer</b>	<b>Pornic</b>
M. Georges BOURDIC	M. André METRIAU
<b>Bouaye</b>	<b>Saint-Joachim</b>
Mme Liliane GIRAUD	Mlle Sandrine LEGUEN
<b>Châteaubriant</b>	Mme Christiane VAILLANT
Mme Françoise DUMAS	<b>Saint-Julien-de-Concelles</b>
<b>Clisson</b>	Mme Corine HARROUET
M. Dominique DUGUEST	<b>Saint-Nazaire</b>
<b>Cordemais</b>	Mme Micheline FARAULT
Mme Marie-Josèphe DAVID	M. Émile GODARD
<b>Donges</b>	<b>Saint-Père-en-Retz</b>
M. François GALLET	M. Daniel BOURREAU
<b>Héric</b>	<b>Saint-Sébastien-sur-Loire</b>
Mme Eugénie FORGEAU	Mme Héliène PIRAUD
<b>La Baule-Escoublac</b>	<b>Sautron</b>
Mme Joëlle DEKEYSER	M. Olivier BOURNIGAL
<b>La Montagne</b>	<b>Thouaré-sur-Loire</b>
M. Jean-Pierre BOUDIGOU	Mme Jeanine BERTHON
<b>La Remaudière</b>	Mme Anne-Marie GROLLIER
Mme Thérèse TEIGNÉ	<b>Trignac</b>
<b>Orvault</b>	Mme Colette LEGENDRE
M. Jean-Pierre GUILLON	M. Roger MEUNIER
	<b>Vieillevigne</b>
	M. Joseph, Vital GARREAU

## dans les autres départements

<b>Beaupréau-en-Mauges</b>	<b>Saint-Malo</b>
Mme Costanza MARCELLI	Mme Louise PESTEL
<b>Maulévrier</b>	<b>Sèvremoine</b>
Mme Jeanne MICHEL	Mme Madeleine GRÉGOIRE
<b>Ombrée-d’Anjou</b>	
Mme Josette SAUTJEAU	

(\* ) *ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal*

## Les cérémonies célébrées aujourd’hui \*

en Loire-Atlantique

<b>Avessac</b>
15 h 00 <span> </span> : Mme Marthe BOUGOUIN, en l'église. Pompes Funebres Heligon
<b>Bougenais</b>
10 h 30 <span> </span> : M. René RIO, en l'église Saint-Pierre. Pompes Funebres Arnaud
<b>Carquefou</b>
10 h 30 <span> </span> : Mme Marie-Anne GUIBERT, en l'église. Maison Debray-PF Robert
<b>Châteaubriant</b>
10 h 30 <span> </span> : Mme Marie Chantal HARDY, en l'église de Béré.
<b>Clisson</b>
16 h 45 <span> </span> : M. Daniel CLÉNET, au crématorium Sud Loire. Pompes Funebres Arnaud
<b>Couëron</b>
14 h 00 <span> </span> : M. Pierre BRODU, en l'église Saint-Symphorien. Pompes Funebres Guerin
<b>Divatte-sur-Loire</b>
15 h 00 <span> </span> : M. Michel LOREAU, en l'église de Barbechat. Pompes Funebres Gerard Et Fils
<b>Donges</b>
15 h 00 <span> </span> : Mme Renée BEASSE, en l'église Saint-Martin. Pompes Funebres Oceane
<b>Frossay</b>
15 h 00 <span> </span> : Mme Lucette LÉCUYER, en l'église. Pompes Funebres Guitteny
<b>Guérande</b>
10 h 30 <span> </span> : Mme Marie-Madeleine DENIER, en l'église de la Madeleine. Pompes Funebres Fauchet
<b>Jans</b>
10 h 30 <span> </span> : Mme Marie-Josèphe MARTIN, en l'église. Pompes Funebres Abm
<b>La Chapelle-Glain</b>
14 h 30 <span> </span> : M. Joseph HARDY, en l'église. Pompes Funebres De L Erdre
<b>La Chapelle-sur-Erdre</b>
10 h 30 <span> </span> : Mme Isabelle MILLOT, en l'église. Pompes Funebres Guiho
<b>Le Loroux-Bottereau</b>
15 h 00 <span> </span> : Mme Jeannine MAINGUY, en l'église. Pompes Funebres Gerard Et Fils
<b>Le Pallet</b>
15 h 00 <span> </span> : Mme Monique SAUTEJEAU, en l'église Saint-Vincent. Pompes Funebres Arnaud
<b>Les Moutiers-en-Retz</b>
10 h 00 <span> </span> : Mme Yvette LAMIS, en l'église. Pompes Funebres Allain
<b>Ligné</b>
10 h 30 <span> </span> : M. Auguste DELOFFRE, en l'église. Maison Debray
<b>Nantes</b>
10 h 00 <span> </span> : Mme Annie LOUÉR, en l'église Saint-Michel de la Croix-Bonneau. PFG Nantes / Bd Egalité
11 h 00 <span> </span> : Mme Françoise RAVALEC, au cimetièrre Saint-Martin. Pompes Funebres Courousse
11 h 15 <span> </span> : M. Guy HUDHOMME, au crématorium du cimetière Parc. Pompes Funebres Martinez Nortaises
9 h 30 <span> </span> : Mme Nicole BARDON, au crématorium du cimetière Parc. Pompes Funebres Lacoste
<b>Nort-sur-Erdre</b>
10 h 30 <span> </span> : Mme Noémie GUILLET, à la salle des loisirs. Pompes Funebres Hericoises
<b>Notre-Dame-des-Landes</b>
14 h 30 <span> </span> : Mme Marie BRETESCHÉ, en l'église. Pompes Funebres Martinez Nortaises
<b>Pornic</b>
9 h 30 <span> </span> : Mme Yvonne PACAUD, en l'église de Sainte-Marie-sur-Mer. Pompes Funebres Guerin
<b>Saint-Brevin-les-Pins</b>
10 h 00 <span> </span> : M. Albert MOUREAU, en l'église. Pompes Funebres Guitteny
<b>Saint-Jean-de-Boiseau</b>
11 h 00 <span> </span> : Mme Colette LECHEVAL, au crématorium. PFG Reze
<b>Saint-Lumine-de-Clisson</b>
10 h 00 <span> </span> : M. Jean-Marc HERVOUÉT, en l'église.
<b>Saint-Nazaire</b>
14 h 30 <span> </span> : Mme Janine RAULT, au crématorium. Pompes Funebres De France
15 h 30 <span> </span> : M. Michel DENIAUD, au crématorium. Pompes Funebres Lecreux
16 h 30 <span> </span> : M. Lucien LALANDE, au crématorium. Pompes Funebres Fauchet
<b>Saint-Sébastien-sur-Loire</b>
10 h 30 <span> </span> : Mme Paulette BRIEND, en l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste. Roc Eclerc St Sébastien Sur Loire
<b>Sucé-sur-Erdre</b>
15 h 00 <span> </span> : M. Jacques BREDIN, en l'église. Maison Debray

(\* ) *ayant fait l'objet d'un avis dans le journal*

### Avis d’obsèques

L'UNC de Thouaré-sur-Loire Mémoire vous fait part du décès de

<b> Madame Anne-Marie GROLLIER </b>
veuve de Rémi GROLLIER, ancien combattant

La sépulture aura lieu **jeudi 15 juin, à 15 heures, en l'église Saint-Vincent de Thouaré-sur-Loire.**

<b> Madame Jeanine BERTHON </b>
née DUMONT

survenu à l'âge de 89 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu **lundi 19 juin 2023, à 13 h 30, au crématorium du cimetière Parc de Nantes.**

Nous remercions l'EHPAD Léontine Vié à Thouaré-sur-Loire pour son accompagnement bienveillant.

*PF des 3 Rivières, Plessé, 02 40 79 60 24*

Marie, son épouse; Emilie, Nicolas, Mickaël, Sébastien et Julie, ses enfants; son gendre et ses petits-enfants, ainsi que toute la famille, ont la douleur de vous faire part du décès de

<b> Monsieur Jean-Pierre BOUDIGOU </b>
survenu le lundi 12 juin 2023, à l'âge de 59 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 21 juin 2023, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de La Montagne,** suivie de la création au crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau, à 15 h 30. Jean-Pierre repose à l'Espace funéraire de Saint-Jean-de-Boiseau jusqu'au dimanche inclus. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur https://guitteny.le-choix-funeraire.com

*PF Guitteny - Le Choix Funéraire, St-Jean-de-Boiseau, 02 51 11 88 64*

Gisèle, sa chère épouse; Myriam, sa fille et Jean-Pierre, son gendre, Stéphane (†), son fils et Erwan, son fils et Marine, sa compagne; Émilie, Solène, Nolwenn, Alizée, Gaél, Antoine, Valentin, ses petits-enfants et leurs conjoints; Alan, Maëlle, Fanny, Roméo, Karl, Sam, Enzo, Naomi, Tahina, Raphaël, ses arrière-petits-enfants; ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

<b> Monsieur Georges BOURDIC </b>
Maire de Batz-sur-Mer de 1965 à 1977

qui nous a quittés dans sa 94<sup>e</sup> année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 15 heures, en l'église Saint-Guérolé de Batz-sur-Mer,** suivie de l'inhumation au cimetière ancien de Batz-sur-Mer. Georges repose au funérarium la Maison des Obsèques, 3 rue du Poulgot à Batz-sur-Mer. La famille remercie tous les soignants qui l'ont accompagné avec gentillesse et dévouement et plus particulièrement les services de médecine de l'hôpital de Guérande et de Saint-Nazaire. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*La Maison des Obsèques-PF Fauchet, Batz-sur-Mer, 02 40 42 09 00*

Daniel (†) et Liliane, ses parents; Ludovic (†), son frère; Véronique (†), sa sœur; Marine, Kilian, Enola, ses enfants et Gwenaëlle, leur maman et Djounior, son gendre; Bénédicte, sa cousine et William, Léna et Ronan, leurs enfants, toute sa famille et ses amis, ont la tristesse de vous faire part du décès de

<b> Olivier BOURNIGAL </b>
à l'âge de 55 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 19 juin 2023, à 11 heures, en l'église de Sautron.** La création se déroulera dans l'intimité familiale. Un grand merci au personnel hospitalier du CHU de Nantes. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*Coopérative funéraire de Nantes, Orvault, 02 85 52 38 39*

Jean-Paul, Dominique, Pascal et Yvon, ses enfants et leurs conjoints; Thibault, Justine et Romuald, Ambre, Lou, ses petits-enfants; ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

<b> Marie-Josèphe DAVID </b>
née HALLEREAU
à l'âge de 90 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 15 heures, en l'église de Cordemais,** suivie de l'inhumation au cimetière. Marie-Josèphe repose au salon funéraire de Saint-Etienne-de-Montluc. La famille remercie le personnel de la Résidence du Prieuré. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur https://pompesfunebres-lacoste.fr

*PF Lacoste - Funéplus, St-Etienne-de-Montluc, 02 40 86 94 88*

Valérie et Philippe, sa fille et son gendre, ont la tristesse de vous faire part du décès de

<b> Madame Joëlle DEKEYSER </b>
survenu dans sa 93ème année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 19 juin 2023, à 10 h 30, en l'église Sainte-Thérèse de La Baule-les-Pins.** Un dernier hommage lui sera rendu à 13 h 30, au crématorium de Saint-Nazaire. Joëlle repose à la chambre funéraire PFG La Baule, avenue Jean Mermoz.

*PFG Services Funéraires, La Baule, 02 40 60 31 56*

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

<b> Monsieur Dominique DUGUEST </b>
survenu à l'âge de 62 ans. De la part de <span> </span> : son fils, Yohan Duguest; ses petits-enfants, Annaëlle, Mathis et Maxence; son frère, Jean-François Duguest et Caroline; sa sœur, Agnès Saindon et Michel; ses neveux et nièces, Charlotte, Estelle, Valentin et Jean-Marie; ses oncles et tantes, cousins et cousines, ses amis, en particulier, Yann, Nicolas et Loïc.

La cérémonie religieuse aura lieu **vendredi 16 juin, à 14 h 30, en l'église de Guipry.**



--

**La Roche-sur-Yon, Nieul-le-Dolent**

Moïse Peroux (†), son époux; Thierry et Brigitte, Olivier et Françoise, ses enfants; Mélanie, Thomas, Charline, ses petits-enfants; ses arrière-petits-enfants, Odette et Gilbert, Colette et Claude, ses sœurs et ses beaux-frères; Jeannine Bouron, sa belle-sœur; ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

**Madame Denise PEROUX** née PICORIT

survenu le mardi 13 juin 2023, à l'aube de ses 91 ans. Denise repose au salon funéraire Privat-Rodde, place du Point du jour, La Roche-sur-Yon.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 10 h 30, en l'église Saint-André d'Ornay de La Roche-sur-Yon**, suivie de l'inhumation.

La famille remercie Clodette et Dominique ses auxiliaires de vie, pour leur gentillesse et leur dévouement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur https://www.privat-rodde.fr/

*PF Privat-Rodde, La Roche-sur-Yon, 02 51 37 05 08*

--

**Le Boupère, Sèvremont (La Flocellière), Pouzauges**

Mme Cécile Coutand, née Puaud, son épouse; Alexia, sa fille et son conjoint; ses 3 petits-fils, les enfants et petits enfants de Cécile, son frère et ses soeurs, ses beaux-frères et belles-soeurs vous font part du décès de

**Monsieur Denis COUTAND**

survenu à l'âge de 72 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 15 juin 2023, à 14 h 30, en l'église du Boupère**. Denis repose au funérarium Luc Soulard, 15 rue Eugène Charrier, près du château d'eau au Boupère. Visites à compter de ce jour de 15 h à 19 h et jeudi de 10 h à 12 h. Fleurs naturelles seulement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.ouest-france.fr/obseques

*PF Luc Soulard, Le Boupère, 02 51 67 16 68*

--

**Avis de décès**

**Orvault, La Roche-sur-Yon Les Sables-d'Olonne**

Mme Guillon Marie-Claude, son épouse; ses enfants, ses belles-filles, ainsi que ses petits-enfants ont la douleur de vous faire part du décès de

**Monsieur Jean-Pierre GULLON**
survenu le mercredi 7 juin 2023, à l'âge de 80 ans.

La crémation a eu lieu le **mardi 13 juin 2023, au crématorium du cimetière Parc de Nantes**, dans la plus stricte intimité selon ses dernières volontés.

*Roc Eclerc, Nantes Justice, 02 51 83 00 13*

## Remerciements

**Bellevigny**

Marie-France Albert, son épouse; Charly, Emeric et Pierric, ses enfants; ainsi que toute la famille très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

**Hervé ALBERT**

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, remerciement sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs offrandes de fleurs, de plaques et envois de cartes, se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici, l'expression de leur profonde reconnaissance.

*PF Andriot, Belleville-sur-Vie, 02 51 41 08 88*

Pour rendre hommage à un défunt, ouest-france.fr vous propose le dépôt de condoléances, l'offrande de messe et de fleurs sur le site **ouest-france.fr** rubrique Obsèques

**Saint-Joachim, Saint-Nazaire**

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

**Mademoiselle Sandrine LEGUEN**

survenu à l'âge de 53 ans. De la part de : Jean-Claude Leray, son conjoint; ses enfants, ses petits-enfants, sa maman, son frère, ainsi que l'ensemble de la famille.

Un dernier hommage lui sera rendu **jeudi 15 juin 2023, à 11 heures, au cimetière de Trignac**, suivie de l'inhumation.

Sandrine repose au salon funéraire La Maison des Obsèques de Montoir-de-Bretagne, 26 rue du Docteur Schweitzer. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur https://pompesfunebresfauchet.fr

*La Maison des Obsèques-PF Fauchet, Montoir-de-Bretagne, 02 40 42 44 43*

**Saint-Joachim, Pontchâteau**

Laurent, Lionel, Daniel et Lise, ses enfants et leurs conjoints; Willy, Grégoire, Marion, Cloé, Joris, Hugo et Lucas, ses petits-enfants; ses arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Christiane VAILLANT** née RIOT

survenu dans sa 90<sup>e</sup> année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 14 h 30, en l'église de Saint-Joachim**, suivie de l'inhumation au cimetière.

Christiane repose à la chambre funéraire Océane à Montoir-de-Bretagne. La famille remercie tout particulièrement le personnel de Bodio à Pontchâteau pour sa gentillesse et son dévouement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.pompes-funebres-oceane.fr

*PF Océane, Montoir-de-Bretagne, 02 28 55 00 96*

**Les Sables-d'Olonne**

Marie-Jeanne et Guy Rambaud, Joël et Marie-Pierre Cantin, Roseline Guibert, Yvonnick et Ghislaine Cantin, Jean-Yves Cantin, Yolaine Cantin, ses enfants; ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Jeannine CANTIN** née BULTEAU

survenu le lundi 12 juin 2023, à l'âge de 95 ans. Jeannine repose au funérarium Lemarchand, 50 avenue Charles de Gaulle, 85340 Les Sables-d'Olonne, des visites seront possibles à partir de jeudi matin.

La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 17 juin 2023, à 10 heures, en l'église du Château-d'Olonne**, suivie de l'inhumation au cimetière du Vivier. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Fleurs naturelles seulement. Condoléances sur www.guylemarchand.fr

*La Maison des Obsèques Ets Lemarchand, Les Sables-d'Olonne, 02 51 23 86 86*

**Bournezeau, Luçon La Roche-sur-Yon**

Léon (†), son époux; Eliane (†) et Patrice Gaborit, Michel et Solange Boivineau, Elisabeth et Laurent Mandin, Dominique et Chantal Boivineau, Yannick et Julie Boivineau, ses enfants; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille vous font part du décès de

**Madame Raymonde BOIVINEAU** née COTTY

survenu à l'aube de ses 90 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chantonnay**, suivie de l'inhumation au cimetière. Raymonde repose au funérarium Bremand, 63 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Chantonnay, près du cimetière. Visites de 14 h à 20 h. La famille remercie le service infirmier de Bournezeau, le SIAD de La Chaize-le-Vicomte, ainsi que Bien dans sa Maison pour leur gentillesse et leur dévouement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*Brémand Funéraire, Chantonnay, 02 51 27 22 72*

**Beaupréau-en-Mauges Ancenis-Saint-Géréon**

Annie (†) et Élisabeth, ses filles; Elodie, Sébastien et Carine, ses petits-enfants; Charles et Jeanne, ses arrière-petits-enfants; Claude, et tous ses proches ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Costanza MARCELLI** née BIZZARO

survenu le mardi 13 juin 2023, dans sa 99<sup>e</sup> année.

Les obsèques auront lieu **lundi 19 juin 2023, à 10 h 45, au crématorium de Château-Thébaud**. Costanza repose à l'Espace funéraire Debray d'Ancenis, en salon Erdre. Pas de plaques. Condoléances sur www.pfdebray.fr

*Maison Debray, Ancenis, 02 40 29 69 05*

**Pornic, La Bernerie-en-Retz Tharon-Plage**

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

**Monsieur André METRIAU**

survenu à l'âge de 89 ans. De la part de : son épouse, Thérèse; ses fils et conjointes, Pascal et Véronique, Gilles et Brigitte, Dominique et Joëlle, Yannick et Nathalie; ses petits-enfants, ses arrière petites-filles, ainsi que toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 19 juin 2023, à 10 h 30, en l'église de La Bernerie-en-Retz**. André repose à la chambre funéraire d'Arthon-en-Retz, 18 rue du Cheval Blanc. Fleurs naturelles uniquement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Anthony Aimé, Pornic, 02 85 95 94 46*

**Maulévrier, Saint-Brevin-les-Pins La Roche-sur-Yon**

Christian et Claire, Patrick et Francine, ses fils et ses belles-filles; Carine, Nathalie, Séverine, Olivier et Charlotte, ses petits-enfants; ses arrière-épousés, ainsi que toute la famille, ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Jeanne MICHEL** née CHESSERON

survenu le lundi 12 juin 2023 à l'âge de 102 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 10 heures, en l'église de Maulévrier**, suivie de l'inhumation au cimetière de Cerizay. Jeanne repose à son domicile 16 rue de la Vendée à Maulévrier. Visites à partir de ce mercredi 10 h. La famille remercie le Dr Jacques Laurier et le personnel de l'ADMR et de l'EHPAD de Maulévrier pour leur gentillesse et leur dévouement. Fleurs naturelles seulement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Bidet, Maulévrier, 02 41 55 46 46*

**La Séguinière Saint-Aubin-des-Ormeaux (85) Bégrolles-en-Mauges, Nuailié Les Lucs-sur-Boulogne (85)**

Marcel (†), son époux; Nadine et Jacky Landreau, Lydie Minguet et Jean-Philippe Drouault, Véro et Antoine Lumineau, ses filles et leurs conjoints; ses 9 petits-enfants et leurs conjoints, ses 11 arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Magdeleine MINGUET** née MARTIN

qui nous a quittés à l'âge de 85 ans. Magdeleine repose à la Maison funéraire des Ets Grenouilleau Frères de La Séguinière, 61 avenue de Nantes. Visites possibles de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 10 h 30, en l'église de La Séguinière**. La famille remercie le personnel de l'hébergement temporaire de Nazareth, ainsi que celui de l'EHPAD de La Séguinière. Fleurs naturelles seulement. Condoléances sur https://www.gfreres.fr

*Ets Grenouilleau Frères, La Séguinière, 02 41 46 66 27*

# Obsèques

--

## Suite des obsèques

**Saint-Père-en-Retz (44)**

Bertrande, son épouse; Mélissa et Alexandre, Sarah et Thomas, ses filles et leur conjoint; Lyam, son petit-fils; et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Monsieur Daniel BOURREAU**

survenu à l'âge de 61 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 14 h 30, en l'église de Saint-Père-en-Retz**, suivie de l'inhumation au cimetière du dit lieu à 15 h 45. Daniel repose à la Maison funéraire de Saint-Brévin. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.ouest-france.fr/obseques

*PF Brévinoises, Saint-Brévin-les-Pins, 02 40 21 18 88*

**Bouaye, Saint-Léger-les-Vignes**

Ses enfants, ses petits-enfants ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

**Madame Liliane GIRAUD** née BERTET

survenu à l'âge de 62 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 14 heures, en l'église de Bouaye**. Liliane repose aux chambres funéraires Antarès, 2 rte de Paimboeuf à Bouaye. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.pf-evano.fr

*PF Evano, Bouguenais, 02 40 32 04 45*

**Saint-Julien-de-Concelles**

Clémence et Enzo, Mathieu et Élise, ses enfants; Éric, son époux; Anne-Marie et Claude (†), ses parents; Fabienne et Xavier, sa sœur et son beau-frère; Aurélie et Maxime, sa nièce et son neveu; ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

**Madame Corine HARROUET** née DEVY

survenu dans sa 51<sup>e</sup> année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 15 juin 2023, à 10 heures, en l'église de Saint-Julien-de-Concelles**, suivie de la crémation dans l'intimité familiale. Corine repose à la chambre funéraire Gérard au Loroux-Bottereau. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.pompes-funebres-gerard.fr

*PF Gérard, Le Loroux-Bottereau, 02 40 03 78 39*

**La Remaudière, Vallet**


Christian et Edwige Teigné, Sylvie et Luc Rondeau, ses enfants; ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Thérèse TEIGNÉ** née CUSSONNEAU

survenu à l'âge de 85 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 10 h 30, en l'église de La Remaudière**. Thérèse repose à la chambre funéraire Gérard à Vallet. La famille remercie très sincèrement les infirmières à domicile, les ambulanciers de Saint-Julien-de-Concelles ainsi que l'ensemble du personnel de l'écho du service dialyse de Cholet, pour leur bienveillance et leur accompagnement. Fleurs naturelles seulement. Condoléances sur www.pompes-funebres-gerard.fr

*PF Gérard, Vallet, 02 40 33 99 09*

<div>Publicité</div>	
Les Touches <span></span>	Pompes funèbres Jouet
Prévoir vos propres volontés, protéger votre famille des tracas financiers liés au départ d'un proche. Les pompes funèbres Jouet sont à votre écoute chaque jour pour vous conseiller sur le contrat obsèques le plus adapté à votre situation. Rencontrez-les pour en parler. Les pompes funèbres Jouet, une famille au service des familles sur Flalié, Couffé, Mouzell, Nort-sur-Erdre, Mésanger, Ligné, Les Touches, Petit-Mars, Le Cellier et Ancenis.	 <p><b>LE HAVRE</b> <i>du Poivre</i> <small>Service Funéraire - Pompes Funèbres</small></p>
<b>02 28 24 98 50</b> 4 La Coudraie - Route de Trans-sur-Erdre <a href="http://www.pompes-funebres-les-touches.fr">www.pompes-funebres-les-touches.fr</a>	<b>N° hab. 20.12.44.108</b>



# Judiciaires et légales

## Vie des sociétés



### TAXIS CITY 44

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 500 euros  
Siège social : 57, rue de la Chaussée  
44710 SAINT-LÉGER-LES-VIGNES  
RCS Nantes 821 467 511

### AVIS DE CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE

1/ Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de parts tenue le 1er juin 2023, les actionnaires de la société **Taxis City 44** ont décidé de changer la forme sociale de la société à compter du 1er juin 2023 :  
Ancienne mention : société par actions simplifiée.  
Nouvelle mention : société à responsabilité limitée.

Pour avis  
Le Président.



### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés en date du 9 juin 2023, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : Le T-Ray Zor des Ray'Yes.  
Forme : société par actions simplifiée.  
Capital : 1 000 euros.  
Siège : 16, impasse des Trois-Cheminées, 44115 Basse-Goulaine.  
Objet : la prise de participation capitalistique et/ou financière dans toute entreprise, groupement ou société, commerciale, artisanale, immobilière ou autre, créée ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions, de parts sociales, de parts bénéficiaires, de fusion de sociétés en participation ou de groupement ; la gestion, la vente, l'échange, l'administration et le contrôle de ces participations.  
Durée : 99 années.  
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
Agrément : toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.  
Président : Emmanuel Rey sis 16, impasse des Trois-Cheminées, 44115 Basse-Goulaine sans limitation de durée.  
Immatriculation au RCS de Nantes.

Pour avis.

## Numérique Avec un fournisseur d'accès, tout n'est pas prescrit en un an

Si la loi impose un délai de prescription d'un an aux opérateurs de communications électroniques pour réclamer ce qui est dû, certaines sommes sont soumises au délai habituel de cinq ans. Cette prescription courte, qui vaut d'ailleurs aussi pour les réclamations des clients, ne s'applique qu'aux sommes liées aux prestations de communications, a rappelé la Cour de cassation. Le non-respect d'un délai d'engagement, par exemple, peut donner lieu à une demande d'indemnisation qui, elle, peut être réclamée durant cinq ans, ont précisé les juges. Les textes relatifs aux courtes prescriptions doivent être interprétés strictement puisqu'ils dérogent à la loi générale, a expliqué la Cour de cassation. Et en ce domaine, ils ne concernent que le paiement des prestations liées aux communications ou aux frais de résiliation, mais pas aux demandes de réparation d'un préjudice créé par la partie qui n'aurait pas respecté le contrat. Dans ce cas, sa responsabilité peut être engagée par l'autre durant cinq ans. En appliquant ces dispositions du code des postes et communications électroniques, la justice a donc admis qu'une indemnité pour non-respect de la durée d'engagement du client puisse être réclamée dans le délai de cinq ans puisqu'elle était « étrangère dans son objet à la fourniture des prestations de communications électroniques ». (Cass. Com, 29.3.2023, X 21-23.104).

## Avis administratifs

Préfecture de LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
**SOCIÉTÉ RENOVEMBAL**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/173 en date du 5 mai 2023, une enquête publique est ouverte à la mairie de La Chevrolière, pendant une période de 31 jours du lundi 12 juin 2023 à 9 h 00 au jeudi 13 juillet 2023 à 12 h 00, relative au développement de ses activités de collecte et de rénovation d'emballages industriels usagés sur le site situé sur la commune de La Chevrolière. Cet établissement est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement.

M. Didier Vilain, cadre dirigeant du ministère de l'environnement retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de La Chevrolière (2, place de l'Hôtel-de-Ville, 44118 La Chevrolière), les observations du public aux dates et heures ci-après :

- lundi 12 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 24 juin 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,
- vendredi 7 juillet 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- jeudi 13 juillet 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de La Chevrolière aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr). Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires. Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de La Chevrolière.

Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, en mairie de La Chevrolière (2, place de l'Hôtel-de-Ville, 44118 La Chevrolière). Elles peuvent être déposées directement par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.renovemba@gmail.com](mailto:enquete.renovemba@gmail.com). La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte. Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la préfecture. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau des procédures environnementales et foncières), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête. Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de La Chevrolière pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute information concernant le projet peut être demandée par courrier auprès du pétitionnaire : Société Renovemba, 1, rue de la Péliissière, Zone le Bois Fleuri, 44118 La Chevrolière. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.

Préfecture de LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

### Projet de création d'une liaison douce entre le bourg et le village des Etourneaux à Mésanger AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 16 mai 2023 sont prescrites, du lundi 12 juin 2023 à 14 h 00 au vendredi 30 juin 2023 à 17 h 00 inclus, les enquêtes administratives préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une liaison douce entre le bourg de Mésanger et le village des Etourneaux à Mésanger, et à la cessibilité des terrains nécessaires à sa réalisation. M. Jean-François Métayer, ingénieur urbaniste retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur reçoit les observations du public, en mairie de Mésanger (siège de l'enquête), 230, rue de la Vieille Cour, 44522 Mésanger, les jours et heures suivants :

- lundi 12 juin 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 24 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 30 juin 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée des enquêtes, les dossiers d'enquête d'utilité publique et d'enquête parcellaire sont déposés dans le lieu d'enquête précité, où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des services. Le public peut formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet et déposés en mairie de Mésanger. Les observations peuvent également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur en mairie de Mésanger. En ce qui concerne l'enquête parcellaire, elles peuvent, en outre, être adressées, par écrit, au maire de Mésanger, qui les annexe au registre parcellaire. Le public peut aussi formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/mesanger-liaison-douce-bourg-etourneaux>
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [mesanger-liaison-douce-bourg-etourneaux@mail.registre-numerique.fr](mailto:mesanger-liaison-douce-bourg-etourneaux@mail.registre-numerique.fr) (la taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte).

Toutes ces observations et propositions sont mises à disposition du public, dans les meilleurs délais, et accessibles depuis le registre dématérialisé et sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>). Le commissaire enquêteur doit donner son avis dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes. Une copie du rapport, dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sur l'utilité publique du projet, est déposée dans le lieu d'enquête précité, ainsi qu'à la préfecture de la Loire-Atlantique pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public. Les personnes intéressées peuvent par ailleurs en obtenir communication en s'adressant au préfet de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau des procédures environnementales et foncières) dans les conditions prévues à l'article R.112-24 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. La présente publication est faite notamment en vue de l'application :  
- des articles L.311-1 à L.311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui disposent : "En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité."  
- de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui dispose : "La notification prévue à l'article L.311-1 est faite conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article R.311-30. Elle précise que le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes."



**SUSHI KYO**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 8 000 euros  
Siège social : 6, rue François-Marceau  
Centre Commercial Le Ruban Bleu  
44600 SAINT-NAZAIRE  
En cours d'immatriculation

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 6 juin 2023, il a été constituée pour une durée de 99 ans une société à responsabilité limitée dénommée **Sushi Kyo** au capital de 8 000 euros dont le siège est situé 6, rue François-Marceau, Centre Commercial Le Ruban Bleu, 44600 Saint-Nazaire et ayant pour objet l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce de restaurant, café, pizzeria, crêperie ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. La gérante est Mme Chaowei Ji, demeurant 94, avenue de la République, 44600 Saint-Nazaire. Clauses relatives aux cessions de parts : les cessions de parts, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation de la société au RCS de Saint-Nazaire.

La Gérance.

## Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.  
Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.  
Il engage dans ces opérations sa responsabilité.  
Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

## MARCHÉS PUBLICS : AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!



## 1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

# LA TÉLÉ A CHANGÉ, CHANGEZ D'HEBDO TÉLÉ.



Chaque vendredi avec **ouest france**

Le supplément Diverto Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.

**ouest france**

Société « Ouest-France », S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €. **Siège social** : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9. **Tél. 02 99 32 60 00**. [www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr) [facebook.com/ouestfrance](https://facebook.com/ouestfrance) [Twitter : @OuestFrance](https://twitter.com/OuestFrance)

**Fondateur** : M. Paul Hutin Desgrées.  
**Cofondateur** : M. François Desgrées du Lou.  
**Fondateur de l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste** : M. François Régis Hutin.

**Directeur de la publication** : M. Louis Echeland.

**Directeur des rédactions** : M. François-Xavier Lefranc.

**Rédacteurs en chef** : M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Greffier, MM. Sébastien Grosmaître, Edouard Reis-Carona.

**Membres du Directoire** : M. Louis Echeland, Président, M. Matthieu Fuchs, Vice-Président, Directeur Général, Mme Jeanne-Emmanuelle Hutin-Gapsys, M. François-Xavier Lefranc, M. Philippe Toulemonde.

**Abonnez-vous au Pack famille (journal + contenus numériques)** **35€** au lieu de **44€** **abonnés**

**abonnés** **35€** au lieu de **44€**

**abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)**

**Membres du Conseil de Surveillance** : MM. David Guiraud, Président, Michel Camdessus, Vice-Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau, Annabel Desgrées du Lou, Laurence Méhaignerie, MM. Philippe Besnard, Denis Boissard, Thierry Maillard. SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

**Publicité extralocale** : 366 SAS Tél. 01 80 48 93 66. [www.366.fr](http://www.366.fr)

**Publicité locale** : Additi média, tél. 02 30 88 07 75. [www.additimedia.fr](http://www.additimedia.fr)

Commission paritaire n° 0625 C 86666 N° ISSN : 0999-2138.

**Impression** : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9. Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 88.7%. Eutrophisation : 0.010 kg / tonne.

Tirage du mercredi 14 juin 2023 : 488346

**Déjà abonné ?** Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8h à 18h (en privilégiant le créneau 12h-15h)

**RENNES 02 99 59 71 71**

**NANTES 02 40 04 04 04**

**CAEN 02 31 44 89 89**

**LE MANS 02 43 84 84 84**

**ANGERS 02 41 86 98 98**

**BREST 02 98 46 46 46**

## presseocean.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **02 56 26 20 01**

(prix d'un appel local, numéro non surtaxé)

Tarifs disponibles sur [presseocean.fr/obseques](https://presseocean.fr/obseques)

En partenariat avec [dansnoscoeurs.fr](https://dansnoscoeurs.fr)

### Les avis d'obsèques du jour \*

en Loire-Atlantique

#### Bouaye

Mme Liliane GIRAUD

#### Clisson

M. Dominique DUGUEST

#### Cordemais

Mme Marie-Josèphe DAVID

#### Héric

Mme Eugénie FORGEAU

#### La Montagne

M. Jean-Pierre BOUDIGOU

#### La Remaudière

Mme Thérèse TEIGNÉ

#### Saint-Joachim

Mlle Sandrine LEGUEN

Mme Christiane VAILLANT

#### Saint-Nazaire

Mme Micheline FARAULT

#### Saint-Père-en-Retz

M. Daniel BOURREAU

#### Saint-Sébastien-sur-Loire

Mme Hélène PIRAUD

#### Sautron

M. Olivier BOURNIGAL

#### Thouaré-sur-Loire

Mme Anne-Marie GROLLIER

#### Trignac

Mme Colette LEGENDRE

#### Vieilleville

M. Joseph, Vital GARREAU

dans les autres départements

#### Saint-Malo

Mme Louise PESTEL

#### Sèvremoine

Mme Madeleine GRÉGOIRE

(\* ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal)

### Avis d'obsèques

#### THOUARÉ-SUR-LOIRE

L'UNC de Thouaré-sur-Loire Mémoire vous fait part du décès de

**Madame Anne-Marie GROLLIER**  
veuve de Rémi GROLLIER,  
ancien combattant

La sépulture aura lieu **jeudi 15 juin, à 15 heures, en l'église Saint-Vincent de Thouaré-sur-Loire.**

#### LA MONTAGNE, THARON, NANTES

Marie, son épouse;  
Emilie, Nicolas, Mickaël,  
Sébastien et Julie, ses enfants;  
son gendre et ses petits-enfants,  
ainsi que toute la famille,  
ont la douleur de vous faire part du  
décès de

**Monsieur  
Jean-Pierre BOUDIGOU**

survenu le lundi 12 juin 2023, à l'âge de 59 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 21 juin 2023, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de La Montagne**, suivie de la crémation au crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau, à 15 h 30.  
Jean-Pierre repose à l'Espace funéraire de Saint-Jean-de-Boiseau jusqu'au dimanche inclus.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Condoléances sur <https://guitteny.le-choix-funeraire.com>

*PF Guitteny - Le Choix Funéraire, St-Jean-de-Boiseau, 02 51 11 88 64*

#### SAUTRON, SAINT-HERBLAIN

Daniel (+) et Liliane, ses parents;  
Ludovic (+), son frère;  
Véronique (+), sa sœur;  
Marine, Kilian, Enola, ses enfants  
et Gwenaëlle, leur maman  
et Djounior, son gendre;  
Bénédicte, sa cousine  
et William, Léna et Ronan,  
leurs enfants,  
toute sa famille et ses amis, ont la  
tristesse de vous faire part du décès de

**Olivier BOURNIGAL**

à l'âge de 55 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 19 juin 2023, à 11 heures, en l'église de Sautron**.  
La crémation se déroulera dans l'intimité familiale.  
Un grand merci au personnel hospitalier du CHU de Nantes.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*Coopérative funéraire de Nantes, Orvault, 02 85 52 38 39*

#### SAINT-PÈRE-EN-RETZ (44)

Bertrande, son épouse;  
Mélicha et Alexandre,  
Sarah et Thomas,  
ses filles et leur conjoint;  
Lyam, son petit-fils;  
et toute la famille ont la tristesse de  
vous faire part du décès de

**Monsieur Daniel BOURREAU**

survenu à l'âge de 61 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 14 h 30, en l'église de Saint-Père-en-Retz**, suivie de l'inhumation au cimetière du dit lieu à 15 h 45.  
Daniel repose à la Maison funéraire de Saint-Brévin.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Condoléances sur [www.ouest-france.fr/obseques](https://www.ouest-france.fr/obseques)  
*PF Brévinnoises, Saint-Brévin-les-Pins, 02 40 21 18 88*

#### CORDEMAIS, SAINT-AVERTIN (37) RANCENNES (08) LE TEMPLE-DE-BRETAGNE, PRINQUIAU

Jean-Paul, Dominique,  
Pascal et Yvon,  
ses enfants et leurs conjointes;  
ses petits-enfants  
et arrière-petits-enfants ont la  
tristesse de vous faire part du décès de

**Marie-Josèphe DAVID**  
née HALLEREAU

à l'âge de 90 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 15 heures, en l'église de Cordemais**, suivie de l'inhumation au cimetière.  
Marie-Josèphe repose au salon funéraire de Saint-Etienne-de-Montluc.  
La famille remercie le personnel de la Résidence du Prieuré.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Condoléances sur <https://pompesfunebres-lacoste.fr>  
*PF Lacoste - Funéplus, St-Etienne-de-Montluc, 02 40 86 94 88*

#### CLISSON, GUIPRY-MESSAC BESSINES-SUR-GARTEMPE CESSON-SÉVIGNÉ

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

**Monsieur Dominique DUGUEST**

survenu à l'âge de 62 ans.  
De la part de :  
son fils, Yohan Duguest;  
ses petits-enfants,  
Annaëlle, Mathis et Maxence;  
son frère,  
Jean-François Duguest et Caroline;  
sa sœur, Agnès Saindon et Michel;  
ses neveux et nièces, Charlotte,  
Estelle, Valentin et Jean-Marie;  
ses oncles et tantes,  
cousins et cousines, ses amis,  
en particulier, Yann, Nicolas et Loïc.  
La cérémonie religieuse aura lieu **vendredi 16 juin, à 14 h 30, en l'église de Guipry**.  
Les visites auront lieu à partir de ce mercredi après-midi, de 14 h à 18 h, jeudi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h et vendredi, de 10 h à 12 h.  
Pas de plaques, des dons pour des fleurissements ultérieurs seront préférés.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
*PF de la Vilaine, Messac, 02 99 34 24 24*

#### SAINT-NAZAIRE, SAVENAY SAINT-HERBLAIN

Marcel, son épouse;  
Martine, Patrice, Jean-Michel,  
ses enfants;  
ainsi que ses petits-enfants  
et arrière-petits-enfants ont la  
douleur de vous faire part du décès de

**Madame Micheline FARAULT**  
née DARRIET

survenu le mardi 13 juin 2023, à l'âge de 88 ans.  
La cérémonie sera célébrée **lundi 19 juin 2023, à 16 h 30, au crématorium de Saint-Nazaire**, suivie le lendemain de la dispersion au cimetière de Savenay.  
Micheline repose à l'Espace funéraire du Lac, à Savenay.  
La famille remercie le personnel de la résidence Anne de Bretagne de Savenay.  
Condoléances sur [www.ouest-france.fr/obseques](https://www.ouest-france.fr/obseques)  
*Espace Funéraire du lac Gautier, Savenay, 02 28 01 45 95*

#### HÉRIC, BLAIN GRANDCHAMPS-DES-FONTAINES

Luc Forgeau (+), son époux;  
Lucette et Paul, Odile et Jean-Pierre,  
Guy et Chantal, Eliane (+),  
ses enfants;  
ses 9 petits enfants,  
ses 22 arrière-petits-enfants,  
ainsi que toute la famille ont la  
tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Eugénie FORGEAU**  
née SORIN

survenu à l'âge de 95 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 10 h 30, en l'église d'Héric**, suivie de l'inhumation au cimetière.  
Eugénie repose au salon des Adieux, au foyer la Perrière, visites possibles à partir de ce mercredi 16 h.  
La famille remercie tout particulièrement le personnel du foyer la Perrière, le Dr Caillat pour leur gentillesse et leur dévouement.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Condoléances sur [www.ouest-france.fr/obseques](https://www.ouest-france.fr/obseques)  
*PF Héricaises, Héric, 02 28 02 20 55*

#### VIILLEVIGNE SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE

Francette, son épouse;  
Nathalie et Thierry,  
Catherine et Pascal,  
Frédéric et Karine,  
ses enfants;  
ses petits-enfants  
et ses arrière-petits-enfants ont la  
tristesse de vous faire part du décès de

**Joseph, Vital GARREAU**

survenu à l'âge de 84 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 14 h 30, en l'église de Vieilleville**, suivie de l'inhumation au cimetière.  
Joseph, Vital repose à la chambre mortuaire de l'EHPAD Champfleuri de Vieilleville.  
Selon le souhait de Joseph, des dons pour la Recherche contre le cancer et l'alzheimer plutôt que des fleurs.  
Condoléances sur [www.etoilefuneraire.fr](https://www.etoilefuneraire.fr)  
et sur [www.ouest-france.fr/obseques](https://www.ouest-france.fr/obseques)  
*PF L'Etoile Funéraire, Vieilleville, 02 40 02 03 84*

#### BOUAIE, SAINT-LÉGER-LES-VIGNES

Ses enfants, ses petits-enfants  
ainsi que toute la famille ont la  
douleur de vous faire part du décès de

**Madame Liliane GIRAUD**  
née BERTET

survenu à l'âge de 62 ans.  
La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 14 heures, en l'église de Bouaye**.  
Liliane repose aux chambres funéraires Antares, 2 rte de Paimboeuf à Bouaye.  
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Condoléances sur [www.pf-evano.fr](https://www.pf-evano.fr)  
*PF Evano, Bougenais, 02 40 32 04 45*

Publicité

## Des professionnels à vos côtés

Les Touches

Pompes funèbres Jouet

Prévoir vos propres volontés, protéger votre famille des tracasseries financières liées au départ d'un proche. Les pompes funèbres Jouet sont à votre écoute chaque jour pour vous conseiller sur le contrat obsèques le plus adapté à votre situation.  
Rencontrez-les pour en parler. Les pompes funèbres Jouet, une famille au service des familles sur la région des Touches.

02 28 24 98 50

4 La Coudraie - Route de Trans-sur-Erdre  
[www.pompes-funebres-les-touches.fr](http://www.pompes-funebres-les-touches.fr)



N° hab. 20.12.44.108

Annonces, cette rubrique vous intéresse  
contactez Precom au 02 99 26 68 59

Presse Océan

"Société d'Édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest"

Société anonyme  
Siège social : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes  
Commission paritaire n° 0425 C 86411  
N°ISSN : 1144-3596

Date de dépôt légal : à parution  
Président-Directeur général : M. Matthieu FUCHS  
Directeur de la publication : M. Matthieu FUCHS  
Directeur général délégué, directeur de la rédaction : M. Marc DEJEAN  
Rédacteur en chef : M. Jérôme GLAIZE

Principal actionnaire : Société des Publications du Courrier de l'Ouest, filiale de la société civile SIPA contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste présidée par David GUIRAUD.  
Conseil d'administration : MM. M. FUCHS, F. GAUNAND, J.-C. KLING, Ph. TOULEMONDE, SIPA représentée par M. L. ÉCHELARD.  
Rédaction : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes  
Tél. 02.40.44.24.00 - Fax : 02.40.44.24.40  
Service clients : 10, rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9  
Tél. 02 40 44 24 24 (prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Publicité :  
Extra-locale : 3665AS - 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 16 Tél. 01.80.48.93.66  
Site internet : [www.366.fr](http://www.366.fr)

Publicité régionale et locale : Additi, 10 avenue du Breil - 35000 Rennes  
Tél. 02.30.88.07.72 - [www.additi.fr](http://www.additi.fr)  
Adresse des bureaux Precom : Nantes : 18 av. Jacques Cartier BP 70109  
44817 Saint-Herblain Cedex - Tél. 02.30.88.07.72  
Saint-Nazaire : 105 av. de la République BP 92  
44602 Saint-Nazaire - Tél. 02.30.88.07.72

Site internet : [www.precom.fr](http://www.precom.fr)  
Impression Ouest-France, parc d'activités de Tournebride, 44118 La Chevrolière  
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 88,7%. Eutrophisation : 0.010kg/tonne.



IMPRIM'VERT

PEFC recylcé / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)



Toute reproduction ou utilisation, même partielle, d'un article (texte, photo, graphique...) de Presse-Océan faite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite du journal, est strictement interdite.

Obsèques à suivre →

Suite Obsèques

**CHALLANS**

Son épouse, ses enfants, et ses petits-enfants, ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Monsieur Michel GUILLONNEAU**

survenu le mardi 13 juin 2023, à l'âge de 76 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 15 heures, en l'église de Challans**, suivie de l'inhumation au cimetière des Bretelles.

Michel repose au funérarium, 59 rue de La Drie, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

La famille remercie le personnel de la résidence Aquarelle.

Condoléances sur [www.pfg.fr](http://www.pfg.fr)

PFG Services Funéraires, Challans, 02 51 26 21 72

**SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE BOIS-DE-CÉNÉ**

Ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Hélène PIRAUD**  
née LOIZEAU  
veuve de M. Marcel PIRAUD

survenu à l'âge de 93 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 20 juin 2023, à 10 heures, en l'église du bourg de Saint-Sébastien-sur-Loire**, suivie de la crémation à 14 heures, au crématorium de Château-Thébaud.

Mme Piraud repose à la chambre funéraire de La Classerie, 1 bis rue de La Guilloterie, Rezé

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Condoléances sur [www.ouest-france.fr/obsèques](http://www.ouest-france.fr/obsèques)  
PF de la Classerie-Leclair-Funéplus, Rezé, 02 40 75 66 97

**SÈVREMOINE (MONTIGNÉ-SUR-MOINE) GÉTIGNÉ, VERTOU, BEAUCOUZÉ NANTES, LA BAULE-ESCOUBLAC NOUMÉA (98)**

Jeanne et Alphonse Besson (+), Marie-Josèphe et Yves Besnié (+), ses soeurs et leurs époux; Patrick et Emmanuelle Besson, Catherine et Jean Bailly, Jean-François et Cathy Besnié, Dominique et Yves Jarrigon, Chantal et Gilles Simon, Philippe et Lorenza Besnié, ses neveux et nièces et leurs conjoints; Claire, Pierre, Nicolas, Thomas, Mathieu, Sophie, Vincent, Rémi, Laure, Emmanuel, Marc, Margaud, Clément, ses petits-neveux et petites-nièces et leurs conjoints; ses arrière-petits-neveux et arrière-petites-nièces ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Madeleine GRÉGOIRE**

Maire de Montigné-sur-Moine de 1971 à 2000  
Ancienne conseillère générale du Maine-et-Loire et régional



survenu le lundi 12 juin 2023, à l'âge de 92 ans.

Mme Madeleine Grégoire repose à la chambre funéraire des Ets Arnaud de Saint-Germain-sur-Moine.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 19 juin 2023, à 10 heures, en l'église de Saint-Germain-sur-Moine de Sèvremoine**, suivie de l'inhumation au cimetière de Montigné-sur-Moine.

La famille remercie tout particulièrement l'équipe de la maison de retraite du Bon Pasteur, pour sa gentillesse et son dévouement.

Fleurs naturelles uniquement.  
Condoléances sur [www.pfarnaud.fr](http://www.pfarnaud.fr)

La Maison des Obsèques-PF Arnaud, Sèvremoine, 02 40 03 90 20

Stéphane, son fils; Nathalie, sa belle-fille; Louana et Thibaut, ses petits-enfants, ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Didier BERNINI**

survenu le vendredi 9 juin 2023, à l'âge de 70 ans.

Sa famille et ses proches se recueilleront **jeudi 15 juin 2023, à 9 h 30, pour un dernier hommage.**

Pompes Funèbres de France, Nantes, 02 40 02 10 05

La parution des avis d'obsèques est prioritaire

Celle des remerciements peut se trouver décalée

**TRIGNAC, SAINT-NAZAIRE, PARIS SAINT-DENIS-DE-GASTINES**

Louis Legendre, son époux; ses sœurs, Mado, Josette; sa belle-sœur, Simone; ses nièces et neveux et toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Colette LEGENDRE**  
née MALIVET

à l'âge de 83 ans.

Colette ayant fait le don de son corps à la science, il n'y aura pas d'obsèques, mais vous êtes tous conviés à vous unir d'intention ou à assister à une messe qui sera célébrée **en l'église Notre-Dame d'Espérance, à Saint-Nazaire, vendredi 23 juin, à 19 heures.**

Remerciements au personnel médical et soignant de la résidence Anne de Bretagne à Savenay pour son dévouement.

**SAINT-JOACHIM, SAINT-NAZAIRE**

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

**Mademoiselle Sandrine LEGUEN**

survenu à l'âge de 53 ans.

De la part de : Jean-Claude Leray, son conjoint; ses enfants, ses petits-enfants, sa maman, son frère, ainsi que l'ensemble de la famille.

Un dernier hommage lui sera rendu **jeudi 15 juin 2023, à 11 heures, au cimetière de Trignac**, suivie de l'inhumation.

Sandrine repose au salon funéraire La Maison des Obsèques de Montoir-de-Bretagne, 26 rue du Docteur Schweitzer.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Condoléances sur <https://pompesfunebresfauchet.fr>

La Maison des Obsèques-PF Fauchet, Montoir-de-Bretagne, 02 40 42 44 43

**SAINT-MALO (35) NANTES (44), ANDEL (22)**

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Louise PESTEL**  
née LAVIGNE

survenu le mardi 13 juin 2023, dans sa 100<sup>e</sup> année.

De la part de : Michel-Alain Pestel et Martine, sa compagne; Marie-Odile et Yves Asensi, ses enfants;

Marie, Sophie, Alice, Céline et Caroline, ses petits-enfants et leurs conjoints; Arthur, Lison, Angélo, Jules et Abigaëlle, ses arrière-petits-enfants.

Les obsèques religieuses seront célébrées **vendredi 16 juin 2023, à 10 heures, en l'église Sainte-Croix de Saint-Servan à Saint-Malo**, suivie de l'inhumation au cimetière de Andel, à 15 h.

Louise repose au funérarium de Lorette rue de la Balue à Saint-Malo. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Edmont- Au-delà d'une vie, Cancale, 02 99 88 76 35

**LA REMAUDIÈRE, VALLET**

Christian et Edwige Teigné, Sylvie et Luc Rondeau, ses enfants; ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Thérèse TEIGNÉ**  
née CUSSONNEAU

survenu à l'âge de 85 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 10 h 30, en l'église de La Remaudière.**

Thérèse repose à la chambre funéraire Gérard à Vallet.

La famille remercie très sincèrement les infirmières à domicile, les ambulanciers de Saint-Julien-de-Concelles ainsi que l'ensemble du personnel de l'écho du service dialyse de Cholet, pour leur bienveillance et leur accompagnement.

Fleurs naturelles seulement.  
Condoléances sur [www.pompes-funebres-gerard.fr](http://www.pompes-funebres-gerard.fr)

PF Gérard, Vallet, 02 40 33 99 09

**SAINT-JOACHIM, PONTCHÂTEAU**

Laurent, Lionel, Daniel et Lise, ses enfants et leurs conjoints; Willy, Grégoire, Marion, Cloé, Joris, Hugo et Lucas, ses petits-enfants; ses arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame Christiane VAILLANT**  
née RIOT

survenu dans sa 90<sup>e</sup> année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 14 h 30, en l'église de Saint-Joachim**, suivie de l'inhumation au cimetière.

Christiane repose à la chambre funéraire Océane à Montoir-de-Bretagne.

La famille remercie tout particulièrement le personnel de Bodio à Pontchâteau pour sa gentillesse et son dévouement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
Condoléances sur [www.pompes-funebres-oceane.fr](http://www.pompes-funebres-oceane.fr)

PF Océane, Montoir-de-Bretagne, 02 28 55 00 96

**COMMEQUIERS SAINT-MAIXENT-SUR-VIE, NANTES**

Mme Madeleine Devaud, son épouse; M. Jean-Jacques et Odile Devaud, Mme Nathalie et Michel Malbos, ses enfants et leur conjoint;

Adrien, Mathilde, Dan et Estelle, Timotée et Emilie, ses petits-enfants; ses 4 arrière-petits-enfants, Mme Yolande Peridy, sa sœur; M. Anthony et Eliane Devaud, son frère; ont la douleur de vous faire part du décès de

**Monsieur Charles DEVAUD**

décédé le lundi 12 juin 2023, à l'âge de 88 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 16 juin 2023, à 10 h 30, en l'église de Commequiers**, suivie de l'inhumation au cimetière de Commequiers.

Charles repose au funérarium Lemarchand, route de Challans à Soullans. La famille remercie sincèrement le personnel de l'hôpital de Machecoul pour son accompagnement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.  
La Maison des Obsèques-PF Allanic, Soullans, 02 51 35 62 78

**Les cérémonies célébrées aujourd'hui \* en Loire-Atlantique**

- **Avessac**  
15 h 00 : Mme Marthe BOUGOUIN, en l'église. Pompes Funèbres Heligon
- **Bouguenais**  
10 h 30 : M. René RIO, en l'église Saint-Pierre. Pompes Funèbres Arnaud
- **Carquefou**  
10 h 30 : Mme Marie-Anne GUIBERT, en l'église. Maison Debray-PF Robert
- **Châteaubriant**  
10 h 30 : Mme Marie Chantal HARDY, en l'église de Béré.
- **Clisson**  
16 h 45 : M. Daniel CLÉNET, au crématorium Sud Loire. Pompes Funèbres Arnaud
- **Couëron**  
14 h 00 : M. Pierre BRODU, en l'église Saint-Symphorien. Pompes Funèbres Guerin
- **Divatte-sur-Loire**  
15 h 00 : M. Michel LOREAU, en l'église de Barbechat. Pompes Funèbres Gerard Et Fils
- **Donges**  
15 h 00 : Mme Renée BEASSE, en l'église Saint-Martin. Pompes Funèbres Oceane
- **Frossay**  
15 h 00 : Mme Lucette LÉCUYER, en l'église. Pompes Funèbres Guitteny
- **Guérande**  
10 h 30 : Mme Marie-Madeleine DENIER, en l'église de la Madeleine. Pompes Funèbres Fauchet
- **Jans**  
10 h 30 : Mme Marie-Josèphe MARTIN, en l'église. Pompes Funèbres Abm
- **La Chapelle-Glain**  
14 h 30 : M. Joseph HARDY, en l'église. Pompes Funèbres De L Erdre
- **La Chapelle-sur-Erdre**  
10 h 30 : Mme Isabelle MILLLOT, en l'église. Pompes Funèbres Guiho
- **Le Loroux-Bottreau**  
15 h 00 : Mme Jeannine MAINGUY, en l'église. Pompes Funèbres Gerard Et Fils
- **Le Pallet**  
15 h 00 : Mme Monique SAUTEJEAU, en l'église Saint-Vincent. Pompes Funèbres Arnaud
- **Les Moutiers-en-Retz**  
10 h 00 : Mme Yvette LAMIS, en l'église. Pompes Funèbres Allain
- **Ligné**  
10 h 30 : M. Auguste DELOFFRE, en l'église. Maison Debray
- **Nantes**  
10 h 00 : Mme Annie LOUËR, en l'église Saint-Michel de la Croix-Bonneau. PFG Nantes / Bd Egalité  
11 h 00 : Mme Françoise RAVALEC, au cimetière Saint-Martin. Pompes Funèbres Courousse  
11 h 15 : M. Guy HUDHOMME, au crématorium du cimetière Parc. Pompes Funèbres Martinez Nortaises  
9 h 30 : Mme Nicole BARDON, au crématorium du cimetière Parc. Pompes Funèbres Lacoste
- **Nort-sur-Erdre**  
10 h 30 : Mme Noémie GUILLET, à la salle des loisirs. Pompes Funèbres Hericoises
- **Notre-Dame-des-Landes**  
14 h 30 : Mme Marie BRETESCHÉ, en l'église. Pompes Funèbres Martinez Nortaises
- **Pornic**  
9 h 30 : Mme Yvonne PACAUD, en l'église de Sainte-Marie-sur-Mer. Pompes Funèbres Guerin
- **Saint-Brevin-les-Pins**  
10 h 00 : M. Albert MOUREAU, en l'église. Pompes Funèbres Guitteny
- **Saint-Jean-de-Boiseau**  
11 h 00 : Mme Colette LECHEVAL, au crématorium. PFG Reze
- **Saint-Lumine-de-Clisson**  
10 h 00 : M. Jean-Marc HERVOUËT, en l'église.
- **Saint-Nazaire**  
14 h 30 : Mme Janine RAULT, au crématorium. Pompes Funèbres De France  
15 h 30 : M. Michel DENIAUD, au crématorium. Pompes Funèbres Lecreux  
16 h 30 : M. Lucien LALANDE, au crématorium. Pompes Funèbres Fauchet
- **Saint-Sébastien-sur-Loire**  
10 h 30 : Mme Paulette BRIEND, en l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste. Roc Eclerc St Sébastien Sur Loire
- **Sucé-sur-Erdre**  
15 h 00 : M. Jacques BREDIN, en l'église. Maison Debray

(\* ) ayant fait l'objet d'un avis dans le journal

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn) e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Marchés publics

Procédure adaptée

### Commune de Mésanger

Liaison douce de la Millaudière à la rue de la Bellangerie

### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

#### Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : commune de Mésanger.

**Numéro national d'identification** : Siret : 214 400 962 00012.

**Ville** : Mésanger. Code postal : 44522.

**Groupe de commande** : non.

#### Section 2 : Communication

**Moyen d'accès aux documents de la consultation** : lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com>

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : oui.

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : non.

**Nom du contact** : Mme Nadine You.

Adresse mail du contact : [contact@mairiemesanger.fr](mailto:contact@mairiemesanger.fr)

Numéro de téléphone du contact 02 40 96 75 22.

#### Section 3 : Procédure

**Type de procédure** : procédure adaptée ouverte.

**Conditions de participation** :

**Capacité technique et professionnelle** : voir CCTP.

**Technique d'achat** : sans objet

**Date et heure limites de réception des plis** : 3 juillet 2023 à 12 h 00.

**Présentation des offres par catalogue électronique** : interdite.

**Réduction du nombre de candidat** : non.

**Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale)** : oui.

**L'acheteur exige la présentation des variantes** : non.

#### Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché** : liaison douce de la Millaudière à la rue de la Bellangerie.

**Code CPV principal** : 45233162-2.

**Type de marché** : travaux.

**Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche** : voirie.

**Lieu principal d'exécution du marché** : commune de Mésanger (44522).

**Consultation à tranches** : oui.

**La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché** : non.

#### Section 5 : Lots

**Marché alloti** : non.

#### Section 6 : Informations complémentaires

**Visite obligatoire** : non.

### Consommation

## L'acheteur qui accepte les conditions est déjà propriétaire

L'acheteur d'un objet en devient propriétaire dès son accord avec le vendeur sur le prix, et ne peut pas ensuite se voir opposer des difficultés par ce vendeur ou par le propriétaire qui l'a mandaté.

La Cour de cassation a donc donné gain de cause à l'acquéreur d'une voiture de collection qui réclamait qu'elle lui soit livrée, le propriétaire contestant la vente en expliquant avoir été escroqué par le vendeur qu'il avait mandaté.

La vente est parfaite, a-t-elle rappelé, dès que le vendeur et l'acheteur sont d'accord sur la chose et sur le prix.

Le propriétaire tentait de récupérer la voiture. Le vendeur, disait-il, est un escroc qui a conservé l'argent et il n'avait en réalité aucunement l'intention de livrer la voiture. Il avait l'intention, comme il l'avait déjà fait avec d'autres, de faire disparaître la voiture et le prix payé par l'acheteur. Le certificat de cession, observait-il, n'était d'ailleurs pas établi.

Il n'empêche, répliquait l'acquéreur, que le prix a été payé à la suite d'un accord donné par ce vendeur, qui était dirigeant d'une entreprise spécialisée et mandaté par le propriétaire pour vendre la voiture.

Les juges ont donné raison à l'acquéreur, car « les engagements pris par un mandataire à l'égard d'un tiers obligent le mandant ». Les engagements pris par ce vendeur devaient donc être respectés aussi par le propriétaire qui l'avait chargé de vendre. (Cass. Civ 1, 29.3.2023, A 22-10.001).

## Avis administratifs

Préfecture de LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

**Projet de création d'une liaison douce  
entre le bourg et le village des Etourneaux à Mésanger**

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 16 mai 2023 sont prescrites, du lundi 12 juin 2023 à 14 h 00 au vendredi 30 juin 2023 à 17 h 00 inclus, les enquêtes administratives préalables à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une liaison douce entre le bourg de Mésanger et le village des Etourneaux à Mésanger, et à la cessibilité des terrains nécessaires à sa réalisation.

M. Jean-François Métayer, ingénieur urbaniste retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur reçoit les observations du public, en mairie de Mésanger (siège de l'enquête), 230, rue de la Vieille Cour, 44522 Mésanger, les jours et heures suivants :

- lundi 12 juin 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,

- samedi 24 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 30 juin 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée des enquêtes, les dossiers d'enquête d'utilité publique et d'enquête parcellaire sont déposés dans le lieu d'enquête précité, où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des services. Le public peut formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet et déposés en mairie de Mésanger.

Les observations peuvent également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur en mairie de Mésanger. En ce qui concerne l'enquête parcellaire, elles peuvent, en outre, être adressées, par écrit, au maire de Mésanger, qui les annexe au registre parcellaire.

Le public peut aussi formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/mesanger-liaison-douce-bourg-etourneaux>

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

[mesanger-liaison-douce-bourg-etourneaux@mail.registre-numerique.fr](mailto:mesanger-liaison-douce-bourg-etourneaux@mail.registre-numerique.fr)

(la taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte).

Toutes ces observations et propositions sont mises à disposition du public, dans les meilleurs délais, et accessibles depuis le registre dématérialisé et sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>)

Le commissaire enquêteur doit donner son avis dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes.

Une copie du rapport, dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions sur l'utilité publique du projet, est déposée dans le lieu d'enquête précité, ainsi qu'à la préfecture de la Loire-Atlantique pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public.

Les personnes intéressées peuvent par ailleurs en obtenir communication en s'adressant au préfet de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau des procédures environnementales et foncières) dans les conditions prévues à l'article R.112-24 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application :

- des articles L.311-1 à L.311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui disposent :

"En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. Le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité."

- de l'article R.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui dispose :

"La notification prévue à l'article L.311-1 est faite conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article R.311-30. Elle précise que le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes."

### Entreprise en difficulté

## Malgré la procédure de faillite, un dirigeant peut devoir payer

L'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation de l'entreprise ne met pas forcément son dirigeant à l'abri de toute poursuite d'un créancier.

Selon cette affirmation, la Cour de cassation a permis à l'administration des douanes de réclamer à un entrepreneur le paiement personnel de dettes à caractère fiscal de sa société en liquidation.

Le jugement d'ouverture d'une procédure collective, sauvegarde, redressement ou liquidation, interrompt et interdit toute action en justice engagée individuellement par un créancier, soutenait ce petit patron.

Il contestait donc l'avis de mise en recouvrement de l'administration qui lui était délivré à la suite d'un contrôle, alors que la procédure de liquidation était ouverte.

Il s'agit, expliquait-il, d'une tentative de contournement de l'interdiction particulièrement visible puisque cette mise en recouvrement avait déjà été adressée à l'entreprise avant sa mise en liquidation.

Cependant, a rectifié la Cour de cassation, cette suspension ou interdiction des poursuites individuelles ne bénéficie qu'au seul débiteur qui était la société, et non à son dirigeant, qui est un tiers dans la procédure de liquidation, pour ses fautes personnelles qui ont consisté à ne pas respecter ses obligations fiscales.

L'administration réclamait en l'espèce plusieurs centaines de milliers d'euros. (Cass. Com, 29.3.2023, R 21-21.005).

## Régime matrimonial

### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Christèle Davodeau, membre de la Selar! Christèle Davodeau, Anthony Duval (n° 44031) notaires associés à Legé (44650), 2, rue Jean-Claude-Grassineau, avec bureau annexe à Corcoué-sur-Logne (44650), 21, rue Sainte-Marie, le 9 juin 2023, M. Michel René Georges Bibard né à Nantes (44) le 2 juin 1956 et Mme Marie-Hélène Jeanne Anne Séjourné née à Legé (44) le 1er juin 1958, demeurant à Legé (44650), 2, impasse des Prés, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Legé (44), le 23 mai 1979, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale de la communauté au survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice chez Me Christèle Davodeau, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

## Le fonds de commerce

Une esquisse de définition juridique de la notion de fonds de commerce, apparaît avec la loi du 17 mars 1909.

Ce texte, en son article 9, donne une énumération non limitative des éléments composant le fonds de commerce.

### Définition

Deux grandes composantes se distinguent :

1. Les éléments incorporels :

il s'agit notamment de l'en-seigne, du droit au bail, de la clientèle et de l'achalandage.

On note également les droits de propriété industrielle, littéraire et artistique attachés à l'entreprise.

2. Les éléments corporels : il s'agit du mobilier commercial, du matériel ou de l'outillage servant à l'exploitation du fonds ainsi que des marchandises.

Le fonds de commerce est donc un ensemble de biens, de natures différentes et diverses, qu'un commerçant, personne physique ou morale, affecte à une exploitation commerciale.

Outil indispensable du commerce, le fonds a une valeur patrimoniale propre.

### PAR COURTOISIE

Nous prions instamment nos annonceurs de répondre à toutes les lettres de candidature qui leur sont adressées et de restituer le plus rapidement possible les documents qui leur ont été confiés, même si un timbre n'a pas été joint pour la réponse.

PRECOM



Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale :  
**Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)  
e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)  
Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.  
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratifs



### Projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme

du lundi 22 mai 2023 au vendredi 23 juin 2023 inclus  
clôture le vendredi 23 juin 2023 à 17 h 00

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-080URB du 20 avril 2023, le maire de Pont-Saint-Martin, M. Yannick Fétiveau par délégation, a décidé de soumettre à l'enquête publi- que la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme.

La modification n°4 porte sur une augmentation de la constructibilité dans la 3e tranche de la Zac du Hautgard afin de permettre davantage de possibilités d'extension dans un secteur déjà urbanisé pour limiter l'étalement urbain.

Par décision n° E2300050/44 en date du 20 mars 2023, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné :

- M. Bernard Vally en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, permettant au public de consigner ses observations et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public en mairie de Pont-Saint-Martin, 14, rue de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit : les lundis de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00, les mardis de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00, les mercredis de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00, les jeudis de 8 h 45 à 12 h 15, les vendredis de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 16 h 15, les samedis de 9 h 00 à 12 h 00, pour une durée de 33 jours, du 22 mai 2023 au 23 juin 2023 inclus.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence à la mairie annexe de Pont-Saint-Martin, 12, rue de la Mairie, dans une salle au CCAS (indiquée par fléchage), afin de recevoir les observations, propositions et contre-propositions du public, les :

- lundi 22 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 10 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 23 juin 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier sur le lieu de l'enquête sus désigné ainsi que sur le site internet de la commune ([www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr)), et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- soit sur le registre de l'enquête déposé à cet effet,

- soit par courrier adressé à l'attention de M. le Commissaire enquêteur : mairie de Pont-Saint-Martin, 14, rue de la Mairie, 44860 Pont-Saint-Martin,  
- soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante :  
[enqueteetpublique@mairie-pontsaintmartin.fr](mailto:enqueteetpublique@mairie-pontsaintmartin.fr)

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Il disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport sera tenu à la disposition du public à la mairie de Pont-Saint-Martin aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la commune ([www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr)) et à la préfecture de la Loire-Atlantique pendant une durée d'un an.

Le dossier d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur seront ensuite soumis au conseil municipal de la commune de Pont-Saint-Martin. Ainsi, après avoir pris connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera alors par une délibération sur le projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme.

### Le fonds de commerce

#### Evaluation

L'intérêt de l'évaluation du fonds de commerce apparaît en cas de cession ou en cas de nantissement.

1) En effet, estimer le fonds de commerce est nécessaire à l'occasion d'une vente.

Il importe de cerner avec exactitude le prix de cet ensemble d'éléments a priori disparates.

Différentes méthodes existent et elles nécessitent, pour leur mise en œuvre, la présence de professionnels rompus à la complexité de ces opérations.

2) Le commerçant peut également être un jour dans l'obligation de se procurer du crédit.

Il dispose alors d'un bien qui constituera le gage de son ou de ses créanciers.

En ce sens, pourra être convenu le commerçant et l'organisme de crédit, un nantissement conventionnel.

Le nantissement peut être aussi judiciaire, à la demande de créanciers.

En toute hypothèse, et quelle que soit sa nature, il ne peut être pris qu'à l'issue d'une procédure formaliste qu'il importe de respecter scrupuleusement.

Le nantissement doit être inscrit au Greffe du Tribunal de Commerce.

### Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau des procédures environnementales et foncières **SOCIÉTÉ RENOVEMBAL** **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/173 en date du 5 mai 2023, une enquête publique est ouverte à la mairie de La Chevrolière, pendant une période de 31 jours du lundi 12 juin 2023 à 9 h 00 au jeudi 13 juillet 2023 à 12 h 00, relative au développement de ses activités de collecte et de rénovation d'emballages industriels usagés sur le site situé sur la commune de La Chevrolière.

Cet établissement est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement.

M. Didier Vilain, cadre dirigeant du ministère de l'environnement retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de La Chevrolière (2, place de l'Hôtel-de-Ville, 44118 La Chevrolière), les observations du public aux dates et heures ci-après :

- lundi 12 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- samedi 24 juin 2023 de 9 h 30 à 12 h 00 ;

- vendredi 7 juillet 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 ;

- jeudi 13 juillet 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de La Chevrolière aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de La Chevrolière.

Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, en mairie de La Chevrolière (2, place de l'Hôtel-de-Ville, 44118 La Chevrolière). Elles peuvent être déposées directement par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.renovembal@gmail.com](mailto:enquete.renovembal@gmail.com)

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la préfecture. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau des procédures environnementales et foncières), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de La Chevrolière pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée par courrier auprès du pétitionnaire : Société Renovembal, 1, rue de la Pélissière, Zone le Bois Fleuri, 44118 La Chevrolière.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.

Associations, mairies, organisateurs de spectacles...

Le bon tuyau pour annoncer événements !

Une réunion, un spectacle, une manifestation à annoncer ? Pour paraître dans Presse-Océan et maville.com : saisissez votre info sur :

[www.infocale.fr](http://www.infocale.fr)

[maville.com](http://maville.com) Presse Océan

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE  
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

### DRAC des Pays de la Loire (maître d'ouvrage)

Projet de classement, au titre des sites patrimoniaux remarquables, d'une partie du territoire de la commune de Pornic

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 3 mai 2023 est prescrite, du jeudi 25 mai à 9 h 00 au vendredi 23 juin à 17 h 00 inclus une enquête publique préalable au classement, au titre des sites patrimoniaux remarquables, d'une partie du territoire de la commune de Pornic.

Cette enquête est ouverte en mairie de Pornic (rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic), siège de l'enquête, et en mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer (1, rue de la République, Sainte-Marie-sur-Mer, 44210 Pornic).

Un exemplaire du dossier d'enquête est également déposé, à titre subsidiaire, en mairie annexe du Clion-sur-Mer (rue de la Corbinière, Le Clion-sur-Mer, 44210 Pornic), sans permanence du commissaire enquêteur.

M. Claude Chepeau, ingénieur agronome retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête sont déposés en format « papier », en mairie de Pornic, en mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer et en mairie annexe du Clion-sur-Mer où toute personne peut en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Les dossiers d'enquête peuvent être consultés sur un poste informatique dans les mairies précitées.

Ils sont également accessibles via le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr> (rubriques : publications/publications légales/enquêtes publiques).

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :

- sur les registres « papier » déposés en mairie de Pornic, en mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer et en mairie annexe du Clion-sur-Mer,

- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir : mairie de Pornic, rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic,

- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante (accessible de puis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique) : <https://www.registre-dematerialise.fr/4650>

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

[enquete-publique-4650@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4650@registre-dematerialise.fr) (la taille des pièces jointes ne peut excéder 25 Mo ; seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte).

Toutes les observations et propositions sont mises à la disposition du public, dans les meilleurs délais, et accessibles depuis le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne les observations des intéressés, aux jours et heures suivants et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

Mairie de Pornic (rue Fernand-de-Mun, 44210 Pornic) :

- jeudi 25 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 17 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 23 juin 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie annexe de Sainte-Marie-sur-Mer (1, rue de la République, Sainte-Marie-sur-Mer, 44210 Pornic) :

- mercredi 31 mai 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,

- mardi 6 juin 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, les rapport et conclusions de l'enquête sont publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique

(<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public dans les mairies précitées, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée à :

- la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) des Pays de la Loire, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Loire-Atlantique : Mme Aurélie Kapeja Renard, architecte des bâtiments de France, architecte urbaniste de l'État (tél. 02 40 14 28 39/19, [aurelie.renard@culture.gouv.fr](mailto:aurelie.renard@culture.gouv.fr)),

- la ville de Pornic, Direction patrimoine : Mme Lenaig Louaisil, architecte du patrimoine (tél. 02 40 82 31 11, [louaisil@pornic.fr](mailto:louaisil@pornic.fr)).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est le classement, au titre des sites patrimoniaux remarquables, d'une partie du territoire de la commune de Pornic, par décision du ministre chargé de la culture.

Lorsque le projet est modifié à l'issue de l'enquête publique, le ministre chargé de la culture recueille l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture sur le projet modifié (article R.631-3 du Code du patrimoine).

## Vie des sociétés

### AVIS

L'AGE du 27 mars 2023, de la société JB Domino, SAS au capital de 97 200 euros, immatriculée 440 826 790 RCS Saint-Nazaire a décidé de transférer le siège social du 13, avenue de Franche-Comté, 88340 Le Val-d'Ajol, (ancien siège) ressort du RCS d'Épinal (ancien ressort) au 150, avenue du Général-de-Gaulle, 44380 Pornichet (nouveau siège) ressort du RCS de Saint-Nazaire (nouveau ressort) à compter du 27 mars 2023.

Présidente : Mme Dominique Brocard et directeur général : M. Jean-Baptiste Brocard, demeurant ensemble 150, avenue du Général-de-Gaulle, 44380 Pornichet. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis  
La Présidente.

## Autres légales

### GARANTIE FINANCIÈRE

La société Atradius Crédita y Caución S.A. de Seguros y Reaseguros, sise 159, rue Anatole-France, CS 50118, 92596 Levallois-Perret cedex, Siren : 823 646 252 nous informe que la garantie financière à hauteur de 138 072 euros, avec prise d'effet le 30 janvier 2023 et venant à échéance le 30 janvier 2024, a fait l'objet d'une résiliation le 9 mai 2023. Cette garantie financière avait été émise au profit de Anteam Recruit, 1, rue des Frenes, 44680 Sainte-Pazanne, Siren : 948 220 694. Et de son (ses) agence(s) : Anteam Recruit, 1, rue des Frenes, 44680 Sainte-Pazanne. Cette résiliation prendra effet à compter du 9 mai 2023.

ENFIN UN SITE  
UNIQUE POUR  
VOS NOUVEAUX  
MARCHÉS  
PUBLICS...

[CENTRALEDESMARCHES.COM](http://CENTRALEDESMARCHES.COM)  
Votre prochain marché est ici

Associations, organisateurs de spectacles, mairies...

# Passez votre info sans quitter votre bureau !

Une réunion, une fête, un tournoi à annoncer ?  
Pour paraître dans Presse-Océan et maville.com :  
saisissez votre info sur [www.infocale.fr](http://www.infocale.fr)

[maville.com](http://maville.com) Presse Océan